



CA du 14 mars 2023 à 14 heures, en hybride

À l'Institut de l'Entrepreneuriat et l'Innovation (IEI) :

27 Av. Lombart

92260 Fontenay-aux-Roses

ou

En visio-conférence via la plateforme Teams

Intervenants

Estelle IACONA, Présidente

Sophie MORIN-DELERM, Vice-présidente CA

Patrick DUVAUT, Vice-président Fondation

Thierry DORÉ, Vice-président Recherche et Valorisation

Michel MARITON, Vice-président Développement Economique

Valérie FERREBOEUF, Vice-présidente Adjointe Stratégie et Plan

Elisa CATE-ROSE, Directrice Accompagnement Traitement et Analyse de la donnée

Jean-François PEYRAT, Vice-Président Adjoint Numérique et Pilotage

Jean-François KAPPS, Agent Comptable

Vincent HEYER, Directeur Administratif et Financier

Souhil MEGHERBI, Chargé de mission Enseignants et enseignants-chercheurs Périmètre employeur

Renaud SIOLY, Directeur des Ressources Humaines

Isabelle DEMACHY, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Anne GUIOCHON-MANTEL, Vice-présidente " Vie Universitaire"

Antoine LATREILLE, Vice-président Patrimoine

Elise DUBOIS, Vice-présidente Etudiante

Adrien LEVRAT, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Julien SEMPERE, Directeur des Bibliothèques, de l'Information et de la Sciences Ouverte

Boris BERNABE, Directeur de l'UFR Droit, Economie et Gestion

Tania DI GIOIA, Directrice de la Recherche et de la Valorisation

Soizic LEFEUVRE, Directrice adjointe de la Recherche et de la Valorisation

Ordre du jour CA du 14 mars 2023

I. Informations de la Présidente

II. **Vote** : Adoption du PV CA des séances du 13 décembre 2022, de la consultation écrite du 4 au 13 janvier 2023 et de celle du 12 janvier 2023.

III Points stratégiques

3.1 **Vote** : Création de la Fondation Partenariale – Statuts.

3.2 **Vote** : Poléthis : Nomination des représentants du CA au comité d'éthique et d'intégrité scientifique de l'UPSaclay.

3.3 **Information** : Retour sur les travaux du COS.

IV Points finances/budget et ressources humaines

4.1 **Information** : Rapport annuel de performance année 2022 (RAP 2022).

4.2 **Vote** : Approbation du Compte financier de l'Université Paris-Saclay – Exercice 2022.

4.3 **Vote** : Approbation de la répartition par discipline des possibilités de promotions internes des enseignants-chercheurs

4.4 **Information** : Bilan des recrutements Chaires de Professeurs Junior 2021-2022

Vote : Proposition CPJ 2023 et arbitrage du ministère : Approbation de la volumétrie

4.5 **Vote** : Approbation du taux de vacation administrative et technique

V. Points Formation et Vie étudiante

5.1 **Vote** : Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires.

5.2 **Vote** : Mention Urgences dans le diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) en co-accréditation avec l'UVSQ.

5.3 **Vote** : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 –Premier Cycle.

5.4 **Vote** : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 – Master.

5.5 **Vote** : Approbation du calendrier universitaire pour l'année 2022 / 2023.

VI. Points de fonctionnement

6.1 **Vote** : Agrément collectif auprès de l'Agence du service civique, au titre de l'engagement service civique.

6.2 **Vote** : Bail emphytéotique portant sur les immeubles situés aux 37-39-41 rue Jacob, Paris 6.

6.3 **Vote** : Autorisation d'occupation du domaine public au profit de Sorbonne Université, pour les besoins de l'Institut Henri Poincaré portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^{ème}.

6.4 **Vote** : Désignation de Antoine Latreille en tant que suppléant de la présidente de l'Université Paris Saclay au CA de l'EPAPS.

6.5 **Vote** : Désignation de Pierre Lambert en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable, proposé par la VP Etudiante Elise Dubois.

6.6 **Vote** : Révision des statuts du Service commun de la documentation (SCD).

6.7 **Vote** : Révision des statuts de la Faculté de Droit-Économie- Gestion (DEG).

6.8 **Vote** : IEED SUPERGRID : augmentation de la prise de participation de l'UPSaclay au capital de SUPERGRID SAS.



Point I

Informations de la présidente

Informations de la présidente

1. Ouverture de la plateforme logement CASA



- Le projet de création de la plateforme a été initié en mars 2022 grâce à la subvention de l'Appel à projet MESR « **Services numériques aux étudiants** » à hauteur d'un financement 281,4k€. La plateforme CASA est une plateforme qui recense les offres de logement des bailleurs partenaires de l'Université Paris-Saclay.
 - Ouverture de l'url : <https://casa.universite-paris-saclay.fr>
le 20 février 2023
- **Les prochaines étapes :**
 - Déploiement du plan de communication pour une ouverture aux étudiants en vue de la prochaine rentrée (mars- juin)
 - Saisie des offres bailleurs (en cours et au fil de l'eau)
 - Nouvelle fonctionnalité de recyclage des offres (mars)

Lien d'accès à la plateforme

Informations de la présidente

2. Inauguration de la friperie Sport Planète d'Orsay



Le 2 février dernier s'est tenue l'inauguration de la **Friperie Sport Planète de l'Université Paris-Saclay** sur le campus d'Orsay Vallée qui a ouvert ses portes en novembre 2022

Ce projet est porté par le bureau des étudiants de la Faculté des Sciences du Sport (F2S) et l'Association nationale des étudiants en Staps (ANESTAPS), piloté par Clémence Carfantan étudiant en M2 à la F2S. Il s'agit d'un système de récolte de matériels et équipements sportifs auprès du grand public et de réseaux de partenaires, puis de remise en état si nécessaire

C'est la première **Friperie Sport Planète** en Île-de-France, et la cinquième en France métropolitaine.

Les objectifs : promouvoir l'offre sportive dans une démarche écoresponsable et démocratiser la pratique du sport pour toutes et tous sans distinction sociale ou de filière, afin de faire évoluer la pratique au sein des campus.

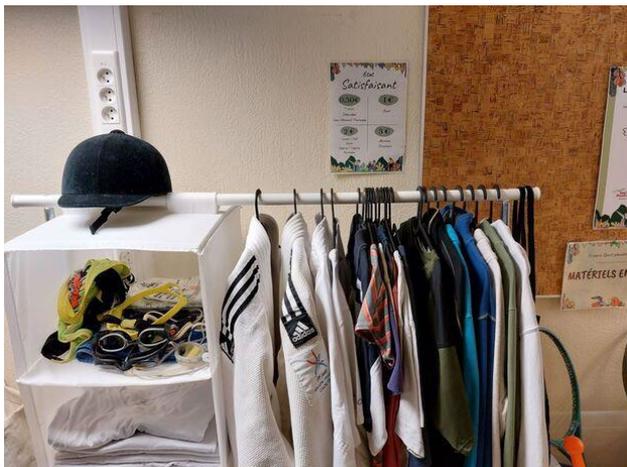
L'offre : la friperie propose à prix très réduits des vêtements, accessoires et matériels pour permettre aux étudiants.es de pratiquer une activité physique. Les articles de sport sont vendus entre 25 centimes et cinq euros, le matériel est prêté gratuitement pour six mois, ce qui correspond à un semestre..

La localisation : le local est situé au bâtiment 311 sur le campus d'Orsay Vallée. . Il est ouvert pour le moment deux fois par semaine, et devrait l'être tous les jours à partir de septembre prochain grâce à l'arrivée d'un service

civique.

Informations de la présidente

2. Inauguration de la friperie Sport Planète d'Orsay



Informations de la présidente

3. Retour sur la dialogue territorial vie étudiante



Echange organisé dans le cadre du dialogue territorial sur la vie étudiante souhaité par la ministre ESRI, Sylvie Retailleau et piloté directement par les recteurs délégués ESRI

Le 3 février dernier s'est tenue la rencontre avec Madame Bénédicte Durand, rectrice déléguée ESRI IDF, et Madame Monique Ronzeau, présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante, chargée de mission vie étudiante, du Rectorat région académique Île-de-France, avec un panel d'étudiants de l'Université Paris-Saclay, Discussion à bâtons rompus avec les étudiants.es sur plusieurs thèmes, parmi lesquels le logement, la restauration, la santé, le transport, l'engagement. Tous ces thèmes sont en relation avec la circulaire de la DGESIP organisant le dialogue territorial sur la vie étudiante.

Panélistes : sélection d'une quarantaine d'étudiants.es, illustrant la diversité des situations, la parité femme / homme et les différents thèmes, étudiants de tous niveaux et spécialités, engagés ou non dans la vie associative, sportive ou culturelle de l'établissement, Elise Dubois, Vice présidente étudiant.

Le lieu de la rencontre : la MaPS - Maison des étudiants de l'Université Paris-Saclay (salle Polyvalente),

Un Buffet organisé à l'issue de la rencontre pour tous les participants.es.

Les étudiants.es présents.es sont invités.es le **14 février** à la **première conférence territoriale de la vie étudiante en Ile-de-France (Grand Salon de la Sorbonne)**

Informations de la présidente

3. Retour sur la dialogue territorial vie étudiante



33 étudiants.es présents.es
des composantes
universitaires, de l'ENS Paris-
Saclay, l'IOGS et
CentraleSupélec

2h30 d'échanges et
un buffet convivial avec
l'ensembles des
participants.es



Informations de la présidente

À compléter

Point II

Vote : Adoption du PV CA des séances du 13 décembre 2022, de la consultation écrite du 4 au 13 janvier 2023 et de celle du 12 janvier 2023.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-009



Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts notamment les articles 9 et 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay du 13 décembre 2022, joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-010



Objet : Approbation du procès-verbal de la consultation écrite du 4 au 13 janvier 2023.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts notamment les articles 9 et 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay de la consultation écrite du 4 au 13 janvier 2023, joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-011



Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts notamment les articles 9 et 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay du 12 janvier 2023, joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

III Points stratégiques

3.1 Vote : Création de la Fondation Partenariale – Statuts.

3.2 Vote : Poléthis : Nomination des représentants du CA au comité d'éthique et d'intégrité scientifique de l'UPSaclay.

3.3 Information : Retour sur les travaux du COS.

III Points stratégiques

3.1 Vote : Création de la Fondation Partenariale – Statuts.

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Document support du CA du 14 mars 2023

qui votera sur :

- le lancement de la Fondation Partenariale
- ses Statuts.

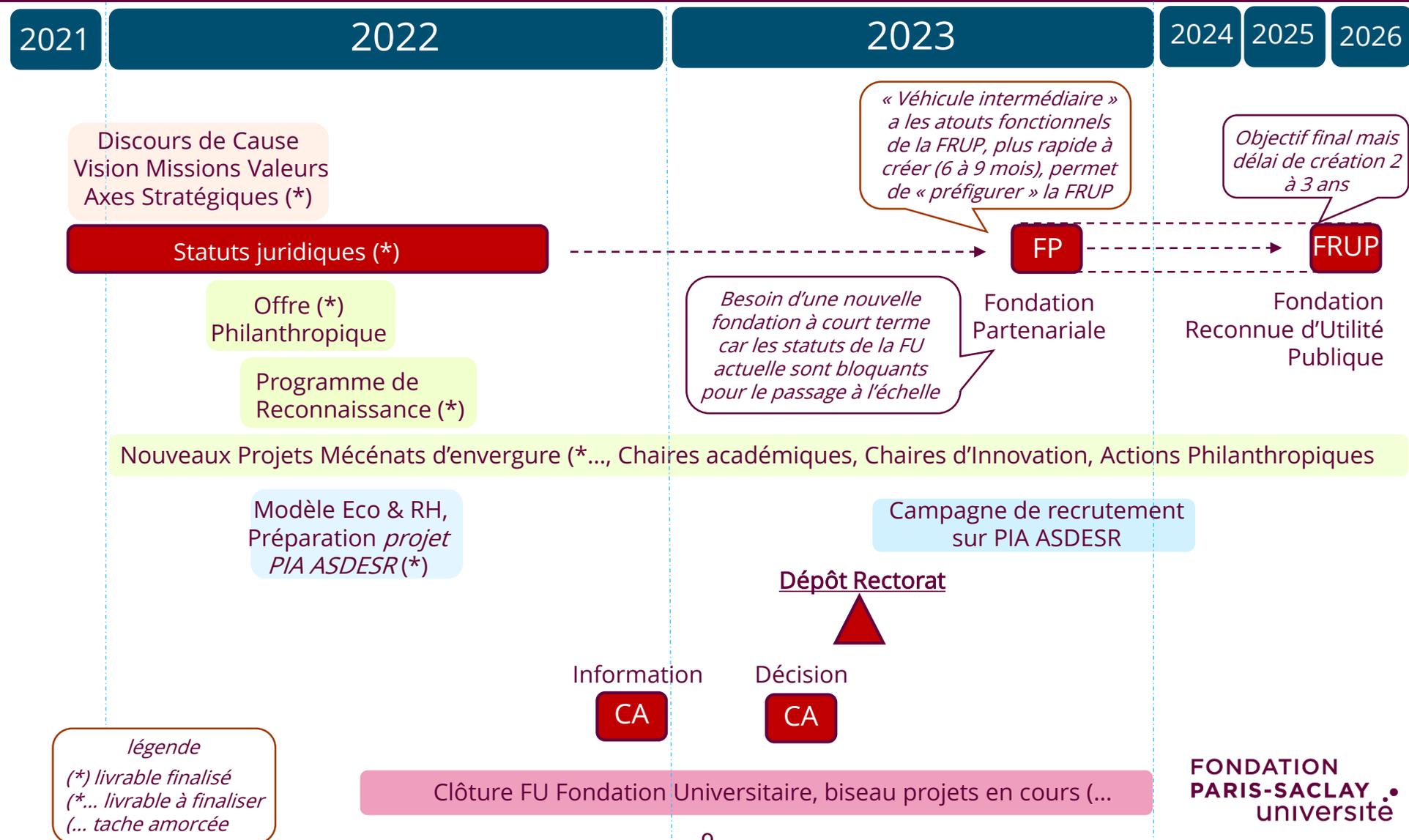
Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Ordre du Jour

- **Feuille de Route et Statuts**
- **Contexte & Objectifs**
- **Fonctionnement**
- **Vision-Missions-Valeurs**
- **Priorités – Offre Philanthropique – Projets**
- **Modèle de Croissance du Mécénat**
- **Points soumis au vote du CA du 14 mars 2023**
(en attente de rédaction par la DAJI)

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Feuille de Route simplifiée au 21/02/2023



Les Statuts de la Fondation Partenariale

- élaborés avec la DAJI, un Cabinet d'Avocats spécialisés, le Rectorat et des instances UPSaclay
- benchmark avec des FP d'Universités (Assas, l'Université de Paris, l'UPEC)

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Extraits Statuts - Fondation Partenariale (1/4)

Création avec l'Université Paris-Saclay comme seul Membre Fondateur

○ **Titre1. Dispositions Générales**

- ❖ *Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet*
- ❖ **Moyens d'action**
- ❖ **Intégration de nouveaux Membres Fondateurs**

○ **Titre 2. Administration et Fonctionnement**

- ❖ **Gouvernance et CA**
- ❖ **Président**
- ❖ *Bureau*
- ❖ **Vice Président**
- ❖ *Trésorier*
- ❖ **Délégué général**
- ❖ *Comité « Réseau Fondations & Mécénat »*

○ **Titre 3. Financement**

- ❖ **PAP**
- ❖ **Dotation**
- ❖ **Ressources**

○ **Titre 4. Contrôle et règlement intérieur**

○ **Titre 5. Modification des statuts, transf., dissolution**

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Extraits Statuts - Fondation Partenariale (2/4)

Création avec l'Université Paris-Saclay comme seul Membre Fondateur

○ Titre 1. Dispositions Générales

❖ Moyens d'action

- Création de chaires partenariales ;
- (Co)-financement d'actions de formation, de programmes de recherche, d'initiatives de valorisation des résultats de recherche au service de la société et de projets de diffusion de la culture scientifique ;
- (Co)-financement de projets philanthropiques ;
- Attribution de bourses, d'aides financières, de prix à des personnes physiques, des établissements publics et des organismes d'intérêt général poursuivant des buts similaires au sien ;
- Organisation ou (co)-financement de colloques et événements ;
- (Co)-financement de publications et d'ouvrages ;
- La prise de participation, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer son action ;
- Tout autre moyen que la Fondation jugera nécessaire, dans le respect de la réglementation (abriter des Fondations sous égide)

❖ Intégration de nouveaux Membres Fondateurs

- La décision devra être prise par délibération du collège du Fondateur du Conseil d'administration, à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés et la voix du Président de la Fondation devra être comprise dans cette majorité.
- L'admission de ces nouveaux membres constitue une modification des Statuts

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Extraits Statuts - Fondation Partenariale (3/4)

Création avec l'Université Paris-Saclay comme seul Membre Fondateur

Titre2. Administration et Fonctionnement

- ❖ **Gouvernance et CA** (15 membres pour 4 ans et 3 Collèges)
 - Collège Fondateur, 8 membres dont la Pdte d'UPSaclay et dont au moins 2 représentants des personnels du Membre Fondateur parmi les élus des instances statutaires (choisis par la Pdte UPS)
 - Collège Personnalités Qualifiées (5 membres), Collège Donateurs (2 membres) ; élus par le Collège Fond
 - **Attributions.** Stratégie, PAP, Budget, Comptes, élit le Président du CA sur proposition de La Pdte UPSaclay, nomme le délégué général, fixe les cdts de rémunération des personnels.
- ❖ **Président**
 - Le Président de la Fondation est choisi parmi les membres du Collège du Fondateur par le Président de l'Université et proposé au Conseil d'administration de la Fondation qui l'élit pour 4 ans
 - **Fonctions.** Instruit toutes les affaires soumises au CA, pourvoit à l'exécution de toutes ses délibérations, signe tous les contrats, ordonnance les dépenses, représente la Fondation.
- ❖ **Vice-Président**
 - Est élu par le CA parmi ses membres qui ne sont pas des représentants du membre fondateur, modalités RI
 - **Fonctions.** Supplée le Président de la Fondation dans l'exercice de ses fonctions
- ❖ **Délégué.e Général.e**
 - Nommé par le CA sur proposition du Président de la Fondation
 - **Fonctions.** Sous l'autorité du Président, exécute les décisions du CA et gère les affaires courantes de la Fondation. Dirige les services de la Fondation et en assure le fonctionnement.

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Extraits Statuts - Fondation Partenariale (4/4)

Création avec l'Université Paris-Saclay comme seul Membre Fondateur

○ Titre 3. Financement

❖ PAP, Programme d'Action Pluriannuel (obligatoire)

- Le membre Fondateur s'engage à contribuer au PAP d'une durée initiale de 5 ans
- A ce titre, l'Université Paris-Saclay s'engage à verser à la Fondation une contribution totale d'un montant de cent cinquante mille (150 000) euros sur appel de fonds réalisé par la Fondation à sa création.

❖ Dotation (optionnelle)

- La dotation de la Fondation est constituée par un apport d'un million trois cent cinquante mille (1 350 000) euros du Fondateur.
- La dotation est non consommable à hauteur de 80 % de son montant
- L'Université Paris-Saclay s'engage à procéder, au moment de la création de la Fondation, à un versement libératoire égal au total de son engagement.

❖ Ressources.

Elles se composent :

- Des versements du Fondateur ;
- De la consommation de la part consommable de la dotation ;
- Des subventions de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, de l'Europe, d'organisations internationales qui peuvent lui être accordées ;
- Des dons, donations et legs, produits de l'appel à la générosité.
- Du produit des ventes et des rétributions perçues pour un service rendu, et notamment la participation des fondations sous l'égide de la Fondation ;
- Des revenus de la dotation, de son patrimoine ou des biens mis à sa disposition ;
- et de façon générale, de toutes les ressources autorisées par la loi et le règlement

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Plan quinquennal & Objectifs

○ Contexte

- ❖ Dans son plan quinquennal 2020-2024, l'Université Paris-Saclay souhaite faire évoluer sa Fondation actuelle (*Fondation Universitaire FU sans personne morale*), vers une **Fondation d'envergure internationale**, dotée d'une personnalité morale de droit privé et ayant la capacité « d'abriter ».

○ Objectifs

- ❖ La vocation de la future Fondation est de **promouvoir et de soutenir par ses moyens d'actions l'ensemble des missions** d'enseignement, de recherche, d'innovation et de développement durable de l'Université Paris-Saclay, vers l'ambition d'être une **Université de rang mondial alliant excellence internationale et engagement sociétal**.

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Fonctionnement

Construction collective, diversifiée, élargie et consensuelle : consultance, 20 entretiens, 3 séminaires, une enquête (> 200 répondants), Réseau Fondation Mécénat, 2 CODIRE, 1 COS restreint, x Directoires, 1 CAC

○ Collectif Philanthropique

- ❖ La Fondation « transformée » se destine à être un « **collectif philanthropique** » de croissance et de génération de ressources propres par le truchement du mécénat, en **cohérence avec les valeurs de l'Université Paris-Saclay, au service du bien commun et de l'ensemble des parties prenantes concernées**, susceptible, à terme (*typiquement sur une période de 3 à 5 ans*), de se pérenniser en s'auto-finançant.
- ❖ Le « collectif philanthropique » regroupe les membres actuels du « **Réseau Fondations et mécénat de l'Université Paris-Saclay** » créé en 2018, à savoir, les fondations des établissements / composantes l'UPSaclay qui en sont dotés : Université Paris-Saclay (*périmètre employeur ex Université Paris-Sud*), Centrale Supélec, IOGS, AgroParisTech, UVSQ, IHES, Jacques Hadamard ; les structures de mécénat des établissements / composantes sans fondation : Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Université d'Evry.

○ Modus Operandi selon 3 grands Principes

- ❖ **Subsidiarité** (respect des actifs et autonomie d'action de chaque membre)
- ❖ **Dépassement** (les membres intéressés se mobilisent ensemble sur des projets philanthropiques collectifs de très grande envergure et à très fort impact)
- ❖ **Juste redistribution** (répartition des excédents des projets philanthropiques collectifs, à l'aune des apports de chacun)

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Vision – Missions - Valeurs

Détails en Annexe

Construction collective, diversifiée, élargie et consensuelle : consultance, 20 entretiens, 3 séminaires, une enquête (> 200 répondants), Réseau Fondation-Mécénat, 2 CODIRE, 1 COS restreint, x Directoires, 1 CAC

○ **Vision : Conjuguons nos Différences, Cultivons l'Excellence**

- ❖ Face aux enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle auxquels l'humanité est confrontée, qu'ils soient des enjeux sociétaux, touchant la santé ou l'environnement, nous sommes convaincus que c'est **seulement ensemble et avec les sciences** que ces défis seront relevés. Alors **croisons les regards, les compétences, les expertises de l'Université Paris-Saclay** avec ceux des **acteurs économiques, des décideurs et des citoyens** engagés.

○ **Missions**

- ❖ **Faire éclore les talents** pour promouvoir l'émergence de nouveaux savoirs
- ❖ **Accompagner l'écosystème partenarial** pour amplifier le potentiel d'innovation économique, sociétale et environnementale
- ❖ **Être une force mobilisatrice sans frontière** pour répondre aux enjeux mondiaux

○ **Valeurs**

- ❖ **Partage – Diversité – Responsabilité - Confiance dans les Sciences**

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Priorités - Offre Philanthropique - Projets *Détails en Annexe*

Construction collective, diversifiée, élargie et consensuelle : consultance, 20 entretiens, 3 séminaires, une enquête (> 200 répondants), Réseau Fondation-Mécénat, 2 CODIRE, 1 COS restreint, x Directoires, 1 CAC

○ **Education Inclusive, Emergence de Talents**

- ❖ *Pour offrir un environnement où chacun et chacune puisse exprimer son plein potentiel.*
- ❖ **Offre Philanthropique.** Accompagnement social (ex. Bourses Magistère de Physique) – Accompagnement à la réussite – Diversité – Epanouissement
- ❖ **Nouveau.** Projet Chaire : **World Education Heritage** avec l'UNESCO

○ **Santé Augmentée**

- ❖ *Pour une santé participative, préventive, personnalisée, de précision et de preuve, via une approche hybride, liant technologie et éthique, centrée sur le patient.*
- ❖ **Nouveau. Formation.** Averroès. **Recherche.** Projet de 2 Chaires : **CircaMed** (Médecine et Oncologie circadienne) ; **PRECOS** (PREdictive Control of Stroke) prise en charge prédictive des AVC

○ **Les Sciences pour un monde soutenable**

- ❖ *Une approche différenciatrice des Sciences au service du développement soutenable fondée sur une mise en synergie de la pluridisciplinarité, du multi-métier, de l'internationalisation et du facteur d'échelle..*
- ❖ **Offre Philanthropique.** Solidarité sans frontière – Energie, Climat Environnement – Culture, Patrimoine.
- ❖ **Nouveau.** Projet Chaire : **Valorisation 360 de la Biomasse**

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Modèle de Croissance du Mécénat (1/2)

Construction collective, diversifiée, élargie et consensuelle : Equipe UPSaclay PIA-ASDESR, Réseau Fondation-Mécénat, 2 CODIRe, 1 COS restreint, x Directoires, 1 CAC

○ 2 Types de Leviers de croissance du mécénat

- ❖ Projets d'envergure avec objectifs RDI financés par du Mécénat
 - Chaires Académiques & Chaires Innovation
- ❖ Dons philanthropiques (ciblés ou non),
 - Personnes physiques
 - ✓ Dons Socles : Alumni, autres
 - ✓ Grands Donateurs
 - Personnes morales (Grands Comptes, ETI, PME, ...).
- ❖ *Moteurs de Dons : Offre d'actions philanthropiques & Programme de reconnaissance*

○ « Pool Commun » de nouveaux personnels

- ❖ à recruter, rattachés à la Future Fondation, pour la « maison commune » et au « service de tous »
- ❖ Postes ciblés sur les différents leviers de croissance du mécénat
 - Chargé.e de développement des chaires
 - Fund Raisers
 - ✓ Dons Socles : Alumni, autres
 - ✓ Grands Donateurs (nationaux et internationaux, US & UK)
 - ✓ Entreprises

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Modèle de Croissance du Mécénat (2/2)

Construction collective, diversifiée, élargie et consensuelle : Equipe UPSaclay PIA-ASDESR, Réseau Fondation-Mécénat, 2 CODIRE, 1 COS restreint, x Directoires, 1 CAC

○ **Financement prévu**

- ❖ Soutien via le projet IRIS (réponse au PIA4 ASDESR de l'UPSay, déposé en septembre 2022) entre 2023 et 2028 (de façon dégressive à partir de 2026)
- ❖ A défaut, financement à définir sur fonds IDEX

○ **Chiffrages Mécénat Dossier PIA-ASDESR**

- ❖ Dépenses RH liées aux nouveaux personnels
 - Par an
 - ✓ Min : 465k€
 - ✓ Max : 795k€
- ❖ Objectifs agrégés (Chaires + Dons) à 10 ans, de Croissance du Mécénat (simulateur), selon un modèle nominal :
 - min à 10 ans
 - ✓ Flux additionnel : 10 456k€
 - ✓ **Résultat net : 3 556k€**
 - Max à 10 ans
 - ✓ Flux additionnel : 18 620k€
 - ✓ **Résultat net : 10 573k€**

Projet de Fondation Université Paris-Saclay

Points qui seront soumis au vote du CA de mars 2023

○ **Vote sur la création d'une Fondation Partenariale**

- ❖ Conformément aux orientations stratégiques du plan quinquennal 2020-2024 de l'Université Paris-Saclay
- ❖ Avec pour objectif central de promouvoir et de soutenir par ses moyens d'actions l'ensemble des missions d'enseignement, de recherche, d'innovation et de développement durable de l'Université Paris-Saclay, vers l'ambition d'être une Université de rang mondial alliant excellence internationale et engagement sociétal.
- ❖ À l'aune des éléments structurants suivants – Objectifs - Fonctionnement – Vision, Missions, Valeurs – Priorités, Offre Philanthropique, Projets – Modèle de Croissance – Feuille de Route – Discours de cause, tels qu'explicités dans la présentation afférente soumise au CA

○ **Vote sur les Statuts de La Fondation Partenariale**

- ❖ Tels que rédigés in extenso dans le document afférent fourni au CA

ANNEXES

Document Support 21 février 2023

FONDATION
PARIS-SACLAY •
université

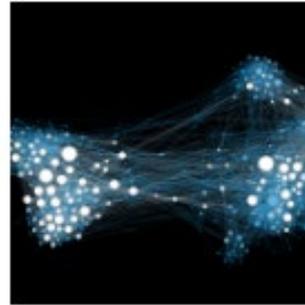
Les Chaires

Document Support 21 février 2023

Rappels : Chaires académiques existantes



Chaire européenne de l'immatériel



Chaire droit des technologies et des services du futur



Chaire cuisine du futur



Chaire la physique autrement



Chaire cosmologie modus B



Chaire AXA biologie des investissements



Chaire langages dynamiques orientés données



Chaire achat public



Chaire Handicap & technologie

Chaires Innovation (en montage)

Augmented Health

PRECOS

PREdictive Control of Stroke



CircaMed

Chrono Oncologie & Chrono Médecine



Sciences for Sustainable Development

ABIOMAS

Augmented BIOMASs



Inclusive Education



WORLD EDUCATION HERITAGE
World Education Heritage



Direction Départementale du Développement Durable



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization



Chaires d'innovation [principes]

Un écosystème unique d'innovation multi talents, multidisciplinaire & multicycles fournissant des solutions de haute maturité et disruptives pour la société, l'industrie et les organisations publiques.



Innovation Pillar



Start-Ups

Academic Pillar



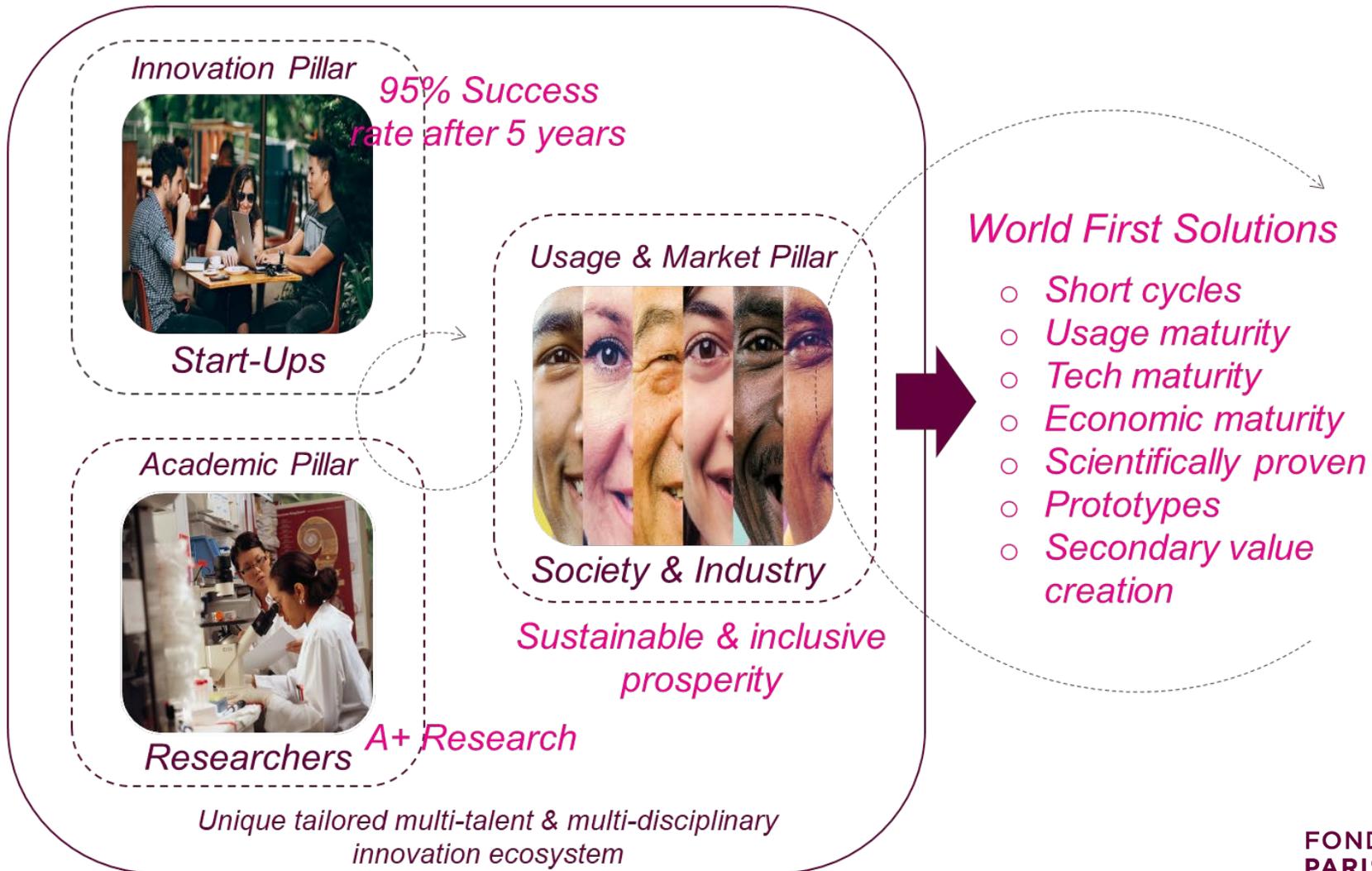
Researchers

Usage & Market Pillar



Society & Industry

Chaires d'innovation [proposition de valeur]





FONDATION PARIS-SACLAY université

Conjuguons nos différences,

Cultivons l'excellence.



Face aux enjeux majeurs du XXI^e siècle

- › Sociaux
- › Santé
- › Environnementaux



***Nous sommes convaincus que c'est ensemble
et grâce aux sciences que nous relèverons ces défis.***

Vision

***CONJUGUONS NOS DIFFÉRENCES,
CULTIVONS L'EXCELLENCE***

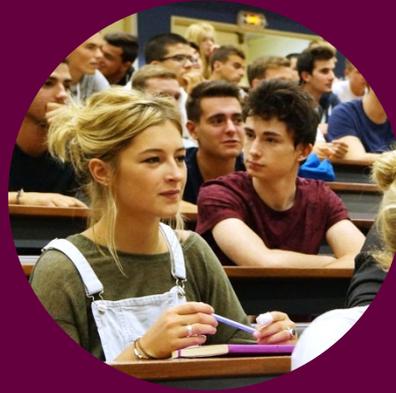
*> en croisant nos regards, nos compétences, nos expertises et ceux
de nos partenaires*

Valeurs



Partage

› Démarche participative et ouverte



Diversité

› Pluralité des cultures, regards et talents



Responsabilité

› Engagement au profit des générations futures

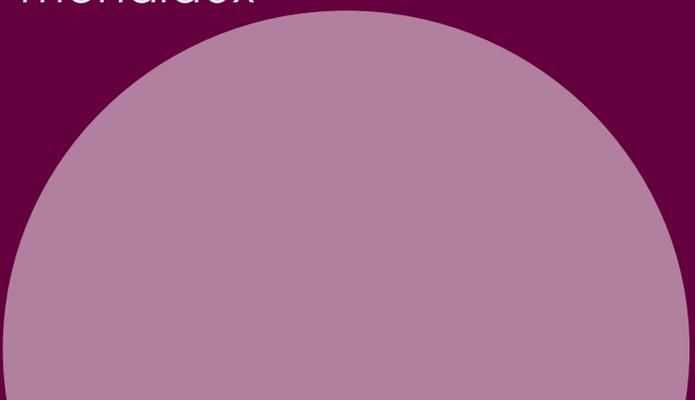


Confiance dans les sciences

› Méthode, rigueur et intégrité scientifique

FONDATION PARIS-SACLAY université

Missions

- *Faire éclore les talents pour promouvoir l'émergence de nouveaux savoirs*
 - *Accompagner l'écosystème partenarial pour amplifier le potentiel d'innovation économique, sociétale et environnementale*
 - *Être une force mobilisatrice sans frontière pour répondre aux enjeux mondiaux*
- 

A blurred photograph of a lecture hall. In the foreground, a man with glasses is seen from the side, looking towards the front of the room. He is standing behind a podium covered with a dark red cloth. On the podium, there is an open book and a blue pen. The background is filled with a large, out-of-focus audience of people. The lighting is warm and dim, with some bright spots from overhead lights.

3 priorités

L'Éducation inclusive & l'émergence des talents

Pour offrir un environnement où chacun et chacune puisse exprimer son plein potentiel.

- **Accompagnement social** : Existant. bourses du magistère de physique, Giving Tuesday, soutien aux doctorants, collecte de fonds d'urgence pour l'Ukraine
- **Accompagnement à la réussite** : Existant. soutien à un apprentissage d'excellence, programme d'innovations pédagogiques. Nouveau. En cours de lancement, initiative « Flagship » World Education Heritage, WE-H avec l'UNESCO et la Banque Mondiale
- **Diversité** : Existant. femmes dans la science, colloque Handiversité
- **Épanouissement** : Existant. santé étudiante, lieux de vie, d'études et de sport

**Les bourses du magistère de physique
offrent de meilleures conditions d'étude à des étudiants
brillants et motivés**

**90 % des bénéficiaires de
cette filière d'excellence
ont validé leur année, dont
42 % avec mention**



**Le colloque Handiversité
démontre que le handicap est un puissant vecteur
d'innovation**

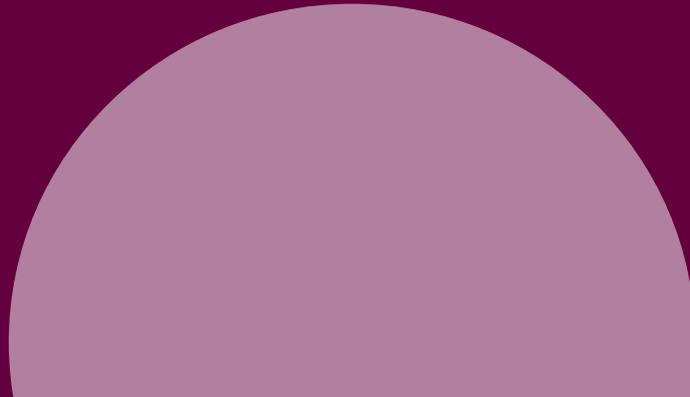
**30 projets présentés à
l'édition 2021 par des
associations, entreprises et
chercheurs engagés**



La Santé augmentée

Pour une santé participative, préventive et de précision, via une approche hybride, liant technologie et éthique, centrée sur le patient.

- **Recherche** : Existant. Chaire Handicap & technologie & Chaire Innovation BoPA (Bloc Opératoire Augmenté). Nouveau. En cours de montage, Chaires innovation CircaMed (Médecine Circadienne) et PRECOS (PREdictive COntrol of Stroke)
- **Formation** : Nouveau. Projet Averroès (Double Doctorat Médecine & IA)



**La chaire « Handicap & technologie »
met l'innovation au service des personnes en situation de
handicap, pour une société plus inclusive**

**Un prototype de fauteuil
roulant électrique
autonome, protégé par un
brevet international**



Les Sciences pour un monde soutenable

Une approche différenciatrice des Sciences au service du développement soutenable fondée sur une mise en synergie de la pluridisciplinarité, du multi-métier, de l'internationalisation et du facteur d'échelle..

- **Solidarité sans frontière** : Existant. projets de solidarité étudiante
- **Énergie, climat et environnement** : Existant. Post-doc Institut Pascal Nouveau. Projet « Flagship » en montage : Institut International Interdisciplinaire de l'Innovation dans les Bioénergies I4-BIO'N (Bio-H2 et valorisation 360 de la biomasse)
- **Société, culture et patrimoine** : Existant. Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences, parcours sur le patrimoine scientifique, dispositif OEPRE-Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

Le parcours « 12 scientifiques pour 12 défis » propose au grand public de découvrir le patrimoine scientifique de l'Université

12 défis ludiques créés autour de 12 chercheurs et chercheuses ayant marqué l'histoire de la Faculté des Sciences d'Orsay et de son campus



A photograph of three women in a professional setting. On the left, a woman with short brown hair and glasses, wearing a white jacket, is speaking and looking towards the other two women. In the center, a woman with dark hair, wearing a dark pinstriped blazer over a white top, is looking up and to the right. On the right, a woman with long blonde hair, wearing a black top, is looking towards the center woman. The background is a bright, slightly blurred office environment.

Une Fondation au cœur d'un réseau unique

Une collaboration avec 8 partenaires privilégiés sur des grands projets



*Devenez membre fondateur de la
Fondation de l'Université Paris-Saclay*

- 
- › Participez à des projets de recherche inédits dans le monde
 - › Accédez à nos communautés d'étudiants et d'experts
 - › Mobilisez nos espaces et forces vives
 - › Prenez part aux orientations stratégiques de notre fondation

En tant qu'entreprise mécène

60 % de votre don est déductible de vos impôts sur les sociétés.

16^{ème} université mondiale

1^{ère} université française et d'Europe continentale

1^{ère} université dans le monde en mathématiques

1^{ère} université en Europe en physique

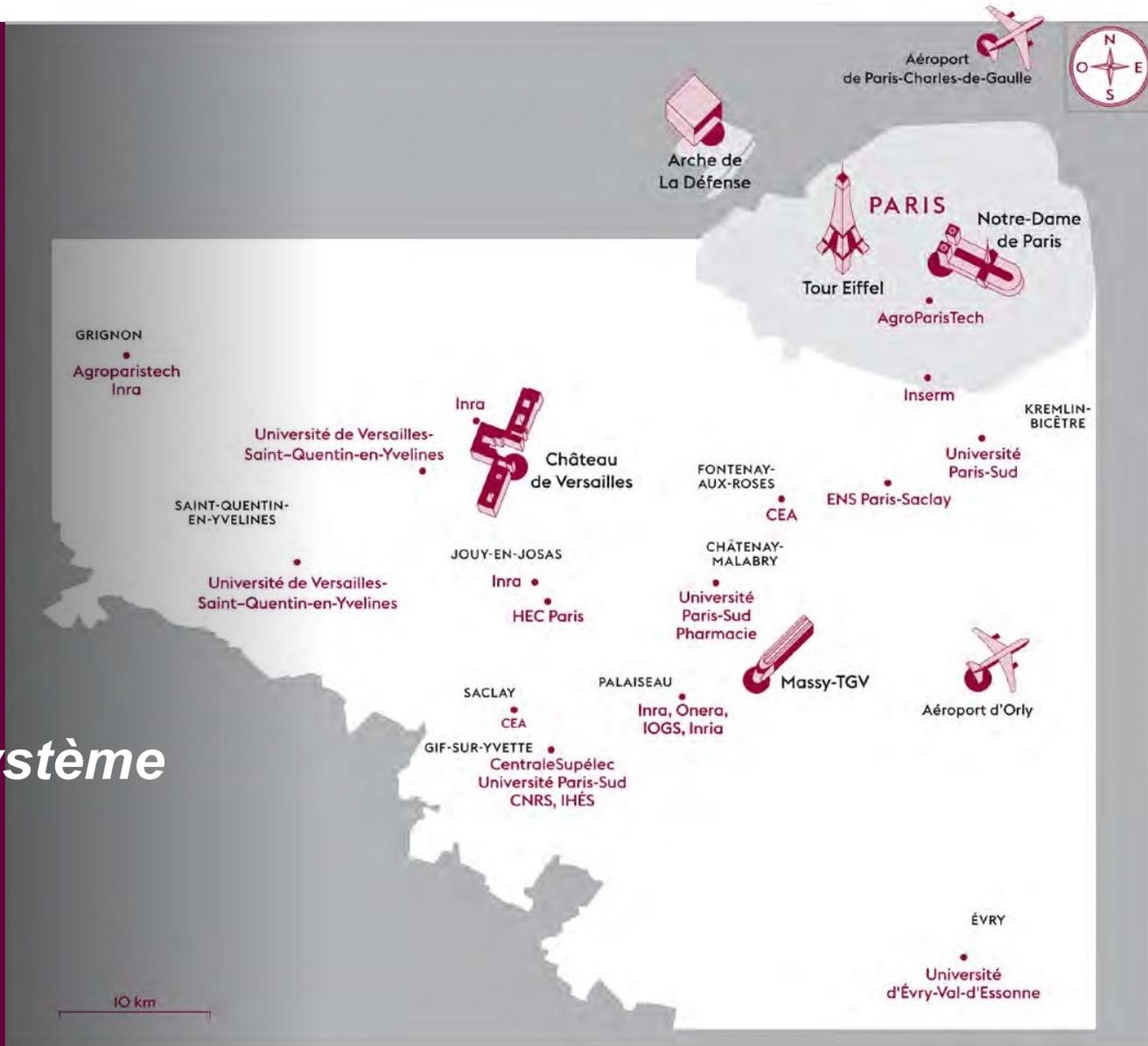
13 % de la Recherche française

- 2 Prix Nobel et 11 médailles Fields
- 33 chercheurs parmi les plus cités dans le monde
- 275 laboratoires de recherche



- 48 000 étudiants
- 9 000 chercheurs et enseignants-chercheurs
- 11 000 personnels techniques et administratifs
- 200 start-ups

Un écosystème unique



A photograph of two scientists in a laboratory. They are both wearing white lab coats, safety glasses, and face masks. The woman on the right is also wearing blue gloves and holding a clipboard. They are looking at something off-camera. In the background, there are shelves with various laboratory glassware like flasks and bottles. A purple circle is overlaid on the left side of the image, containing the text.

*Être membre fondateur,
c'est contribuer et bénéficier
de l'excellence Paris-Saclay.*



***REJOIGNEZ L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
CONJUGUONS NOS DIFFÉRENCES,
CULTIVONS L'EXCELLENCE***

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-012



Objet : Approbation du lancement de la Fondation Partenariale Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L. 719-13 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Dans son plan quinquennal 2020-2024, l'Université Paris-Saclay souhaite faire évoluer sa fondation actuelle qui est une fondation universitaire sans personnalité morale vers une Fondation d'envergure internationale, sous le statut de fondation partenariale ainsi dotée d'une personnalité morale de droit privé et ayant la capacité d'abriter d'autres fondations.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le lancement de la « Fondation Partenariale Université Paris-Saclay ».

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-013



Objet : Approbation des statuts la Fondation Partenariale Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L. 719-13 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Dans son plan quinquennal 2020-2024, l'Université Paris-Saclay souhaite faire évoluer sa fondation actuelle qui est une fondation universitaire sans personnalité morale vers une fondation d'envergure internationale, sous le statut de fondation partenariale ainsi dotée d'une personnalité morale de droit privé et ayant la capacité d'abriter d'autres fondations.

Il appartient au Conseil d'administration d'approuver les statuts de cette fondation.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve les statuts de la « Fondation Partenariale Université Paris-Saclay » tels qu'ils figurent en annexe.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

III Points stratégiques

3.2 Vote : Poléthis : Nomination des représentants du CA au comité d'éthique et d'intégrité scientifique de l'UPSaclay.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-014



Objet : Désignation de deux membres du CA au comité Poléthis.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération CA-2022-084 du 13 décembre 2022 adoptant les statuts de Poléthis

Considérant ce qui suit :

Le conseil d'administration étant appelé à désigner deux de ses membres pour siéger au comité Poléthis

Après en avoir délibéré,

Article premier : désigne, pour siéger au comité Poléthis comme représentants du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay :

- Xxxx
- XXXX

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

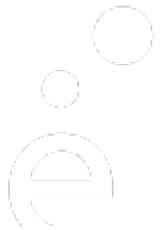
III Points stratégiques

3.3 Information : Retour sur les travaux du COS.

*Conseil d'orientations stratégiques de l'Université
Paris-Saclay du 9/12/22
Développer l'innovation à l'Université Paris-Saclay*

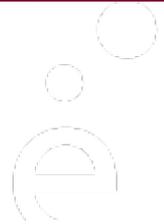
Restitution au Conseil d'Administration ; 14 mars 2023

Sommaire



1. Contexte et enjeux
2. Quelques références ESR et bonnes pratiques
3. Ambition et leviers pour l'Université Paris-Saclay (dont zoom sur le P.U.I, "Pôle Universitaire d'Innovation")

Pourquoi l'innovation ?



Pour l'université Paris Saclay, université de recherche intensive de premier rang, contribuer à l'innovation est déjà une réalité et une priorité, et fait partie intégrante de sa raison d'être et de son projet. C'est notamment autour de cet objectif qu'elle fédère ses membres ESR et ONR.

C'est une priorité car :

1. L'innovation en appui sur la recherche scientifique est indispensable pour résoudre les grands défis sociétaux
2. L'innovation de notre tissu socio-économique est une nécessité pour assurer notre développement économique
3. Pour soutenir ses capacités d'innovation, la France doit former plus de diplômés en sciences et technologies et renforcer ses collaborations entre Université et Entreprise.

L'innovation en appui sur la recherche scientifique est indispensable pour résoudre les grands défis sociétaux

L'exemple du PIA4 avec des stratégies d'accélération et des stratégies d'exploration...

Des stratégies d'accélération pour l'innovation ; exemples :

- En santé : santé numérique, biothérapies et bio-production de thérapies innovantes
- En transition énergétique et environnement : décarbonation de l'industrie, digitalisation et décarbonation des mobilités

Des stratégie d'explorations avec des programmes d'équipements prioritaires pour la recherche ; exemples :

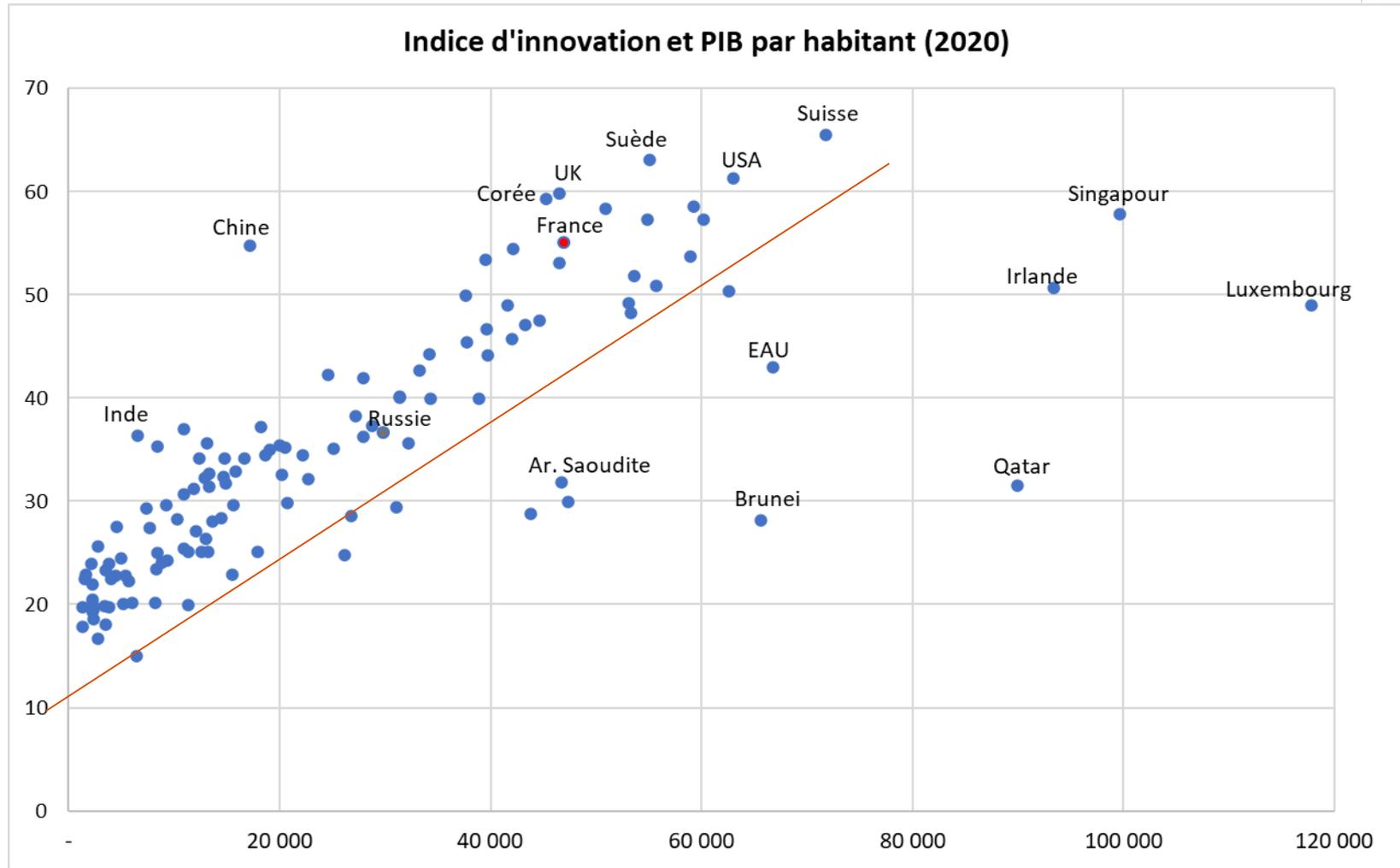
- Les matériaux de demain
- L'eau
- Le cycle du carbone
- Stocker des données sur ADN

... Pour résoudre les défis sociétaux



→ Ci-dessus les 8 défis sociétaux retenus par l'université Paris-Saclay dans le cadre de sa stratégie

L'innovation de notre tissu socio-économique est une nécessité pour assurer notre développement économique



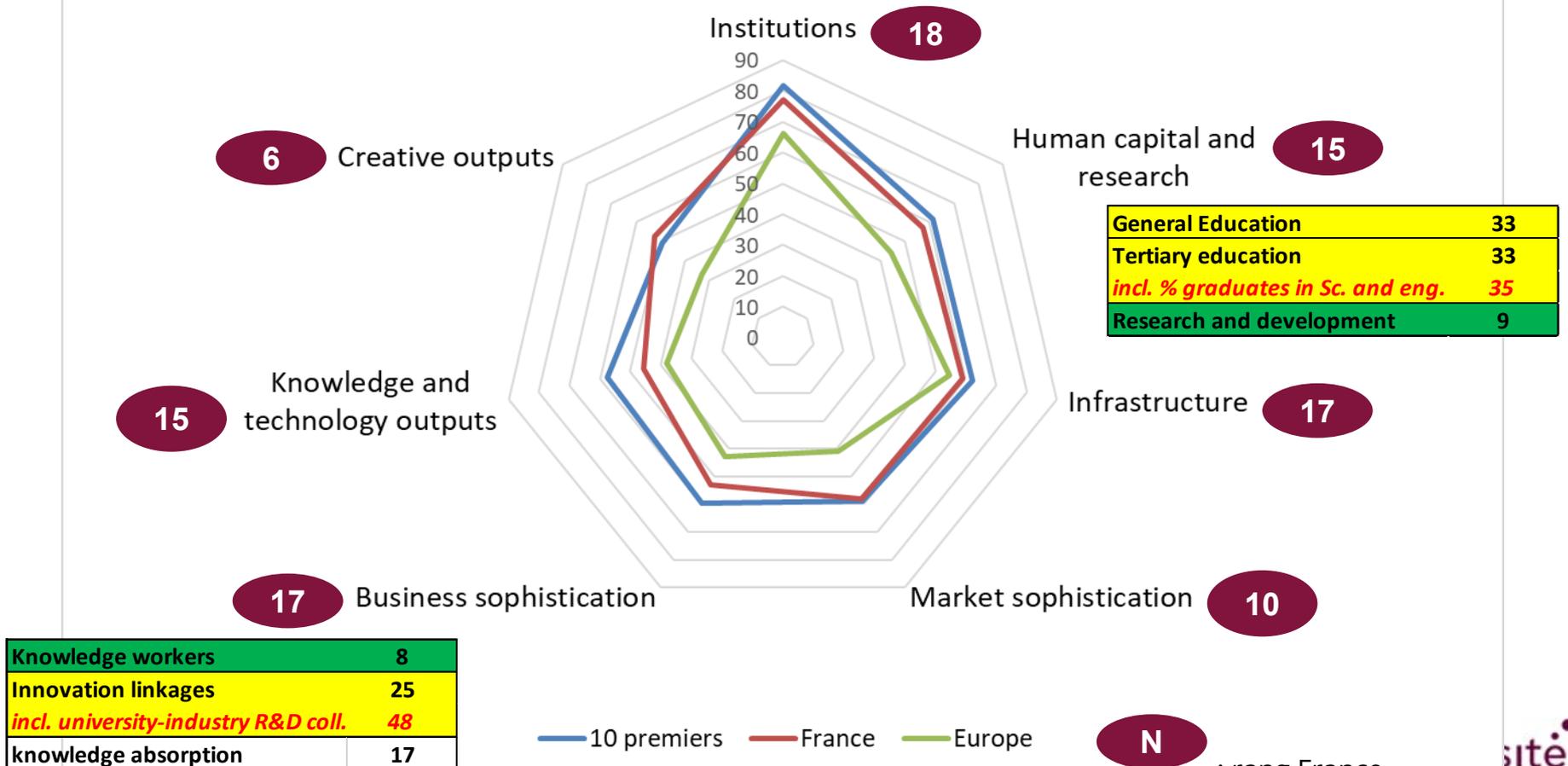
Sources : the globaleconomy.com, business and economic data for 200 countries ; The world bank - worldbank.org

Pour soutenir ses capacités d'innovation, la France doit former plus de diplômés en sciences et technologies et renforcer ses collaborations entre Université et Entreprise.

Classement France sur l'innovation GII (Global Innovation Index) :

12

Positionnement France sur les 7 piliers de l'innovation, 2022



Développer l'innovation : un enjeu au cœur des missions et de l'ambition de l'Université Paris-Saclay

Pour l'Université Paris- Saclay, la contribution à l'innovation repose sur trois grands volets :

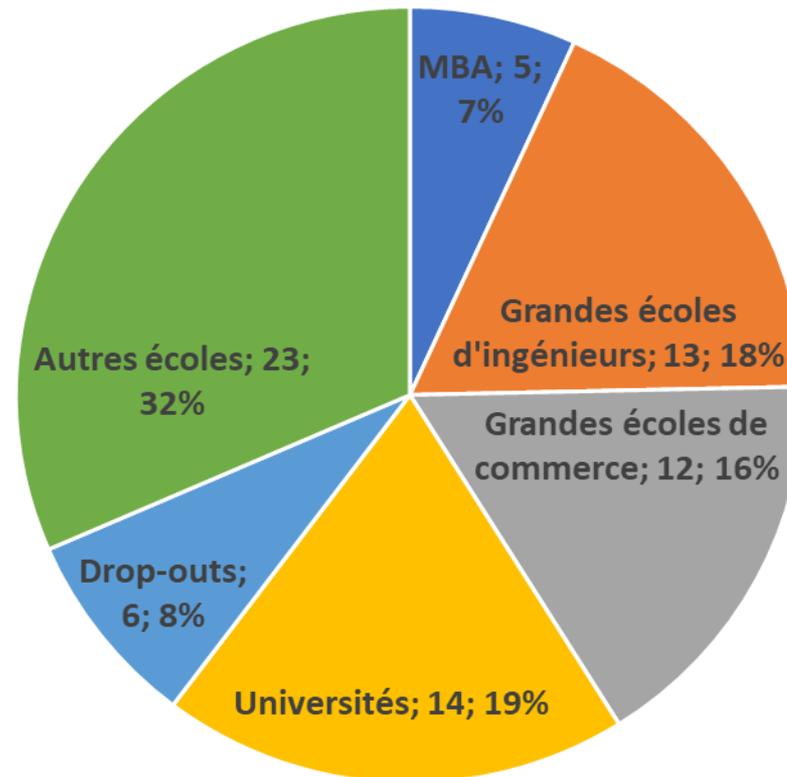
- **Développer en propre l'activité d'innovation « en extension » de la recherche :** création de start up par/avec des membres académiques (EC et C) et étudiants/diplômés (doctorants, Masters, etc.)
- **Soutenir/contribuer à l'innovation des partenaires socio-économiques :** recherche contractuelle (chaire de recherche, chaire innovation mixant start up et entreprises matures) et dépôt de brevets
- **Former des futurs innovateurs :** former par la recherche... et par (ou pour) l'innovation ; pédagogie par projet et mises en situation d'innovation

Former de futurs innovateurs : leviers

- **Renforcer l'offre de formation sur les secteurs et métiers porteurs d'innovation**
-> Notamment en lien avec les technologies d'accélération dans le cadre des appels à projets Compétences et métiers d'avenir (CMA du PIA4)
Exemple de l'université Paris-Saclay en Quantique : QuanTEdu-France (Marino Marsi) :
 - 57M€ dont 10 M€ UPSaclay (5 ans)
 - 65% pour bourses de thèse
 - 15% pour l'enseignement digital
 - 20% pour la formation continue
- **Développer le couple formation recherche/innovation : formation théorique et appliquée, enseignements et enseignants académiques et d'entreprise**
- **Développer la posture et les compétences transverses pour l'innovation et l'intra/entreprenariat :**
 - Enseignements sur la créativité et l'innovation
 - Marketing de besoin (identification des besoins des usagers)
 - Etc.
- **Sensibiliser et associer tous les viviers : Tous les cycles (dont 1er cycle / licences), tous les profils (étudiants, diplômés, personnels académiques ou non)**

Illustration : parcours des créateurs d'entreprises, « licornes », françaises

Formation des 73 fondateurs des 28 licornes françaises (au 31/01/22)

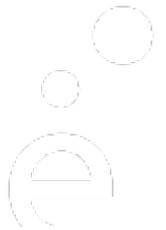


Contexte, enjeux et leviers de l'innovation : **En résumé**

- L'innovation et notamment l'innovation deeptech :
 - Un incontournable pour relever les défis de société et assurer développement du pays
 - Une mission et une ambition essentielles pour l'université Paris-Saclay

- 3 leviers qui se complètent et se combinent pour l'innovation :
 - Valorisation et création d'entreprise par le staff et les diplômés
 - Recherche partenariale et contractuelle
 - Formation / émulation des étudiants et « formés », futurs innovateurs

- L'innovation n'est pas qu'une « pointe ultime » de la recherche
 - Cycles d'innovation avec des allers-retours entre recherche fondamentale, recherche appliquée, innovation
 - De multiples viviers d'innovateurs



1. Contexte et enjeux

2. Quelques références ESR et bonnes pratiques

3. Ambition et leviers pour l'Université Paris-Saclay (dont zoom sur le P.U.I)

Deux approches complémentaires pour le classement des universités les plus innovantes - principes (1/2)

- Comme on l'a vu, le développement de l'innovation peut se faire en actionnant des leviers sensiblement différents (ex : co-écrire des articles de recherche avec des co-auteurs issus du privé ou créer des start-up)
- Par ailleurs, les différents indicateurs d'innovations sont peu accessibles dans les données publiques.
- Aussi, selon les classements et les données retenues par ceux-ci, on caractérise des types d'innovation différents au sein des Universités.
- Nous avons ainsi retenus 2 classements complémentaires :
 - Un classement « assez général » établi par Reuters qui caractérise la *capacité de l'établissement à développer des brevets et à réaliser de la recherche en collaboration avec les acteurs socio-économiques* (voir : The World's Most Innovative Universities 2019, <https://www.reuters.com/innovative-universities-2019> et 2018)
 - Un classement établi par Pitchbook qui caractérise *l'entreprenariat (diplômés ou personnels) issus des universités et soutenu par du capital risque* (voir : 2021 PitchBook university rankings: Top 50 colleges for founders, Jordan Rubio & James Thorne)

Deux approches complémentaires pour le classement des universités les plus innovantes- détail (2/2)

- Concernant le classement établi par Reuters (chiffres les plus récents 2018 et 2019) des universités les plus innovantes, les principaux critères entrant dans la définition de l'indice global d'innovation selon Reuters :
 - **Brevets** : nombre de demandes de brevets, nombre de brevets obtenus, brevets mondiaux, citations de brevets (en nombre, impact),
 - **Articles en collaboration avec l'industrie et citations croisées industrie/recherche**

Le détail de la méthodologie est accessible via : [le lien](#)

CAVEAT : En 2019, année la plus récente de ce classement, l'université Paris-Saclay n'avait pas encore été créée ; U. Paris-Sud s'y classait alors 64^{ème}.

- Concernant le classement établi par Pitchbook (chiffres les plus récents 2021) , le classement s'appuie sur le **décompte des employés et alumnis créateurs d'entreprises qui ont été financés par du capital-risque au premier tour depuis 2006**

Les champions de l'innovation selon ces deux classements

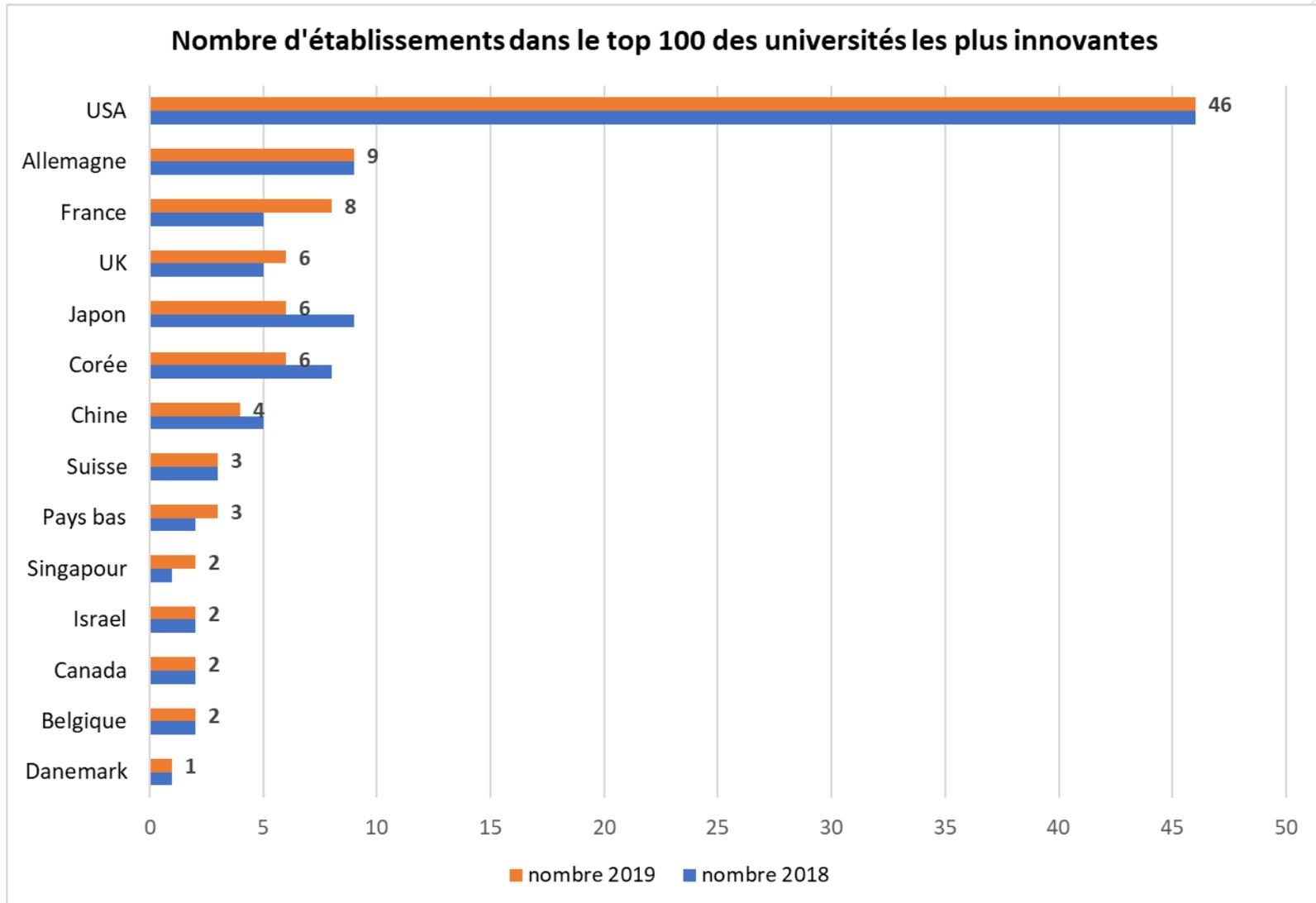
Répartition des institutions	Innovateurs « Entrepreneuriaux » / VC (i)	Innovateurs de tech avec l'industrie (ii)	Innovateurs toutes catégories (iii)
Dans le Top 30 Shanghai (iv)	New York U.  Princeton  Berkeley  UCLA 	CalTech  Imperial College  Johns Hopkin  Cambridge  North Carolina Chapel Hill  Tokyo 	Columbia  Cornell  Harvard  MIT  Stanford  U. of Pennsylvania  Toronto  Washington U.  Yale 
Hors Top 30 Shanghai	Brigham Young  Brown  Carnegie Mellon  Dartmouth  McGill  Technion  Tel Aviv U.  U. of Illinois  U. of Virginia  U. of Waterloo 	EPFL  Georgia Tech  KU Leuven  POSTECH  Seoul Nat. U.  Erlangen Nuremberg  Vanderbilt 	Duke  Northwestern  U. of Southern California  U. of Wisconsin 

(i) : institution dans le top 30 du classement Pitchbook 2021 mais pas dans top 30 du classement Reuters 2019

(ii) : institution dans le top 30 du classement Reuters 2019 mais pas dans le top 30 du classement Pitchbook 2021

(iii) : institution dans le top 30 des deux classements ; (iv) : référence : top 30 classement global ARWU 2022

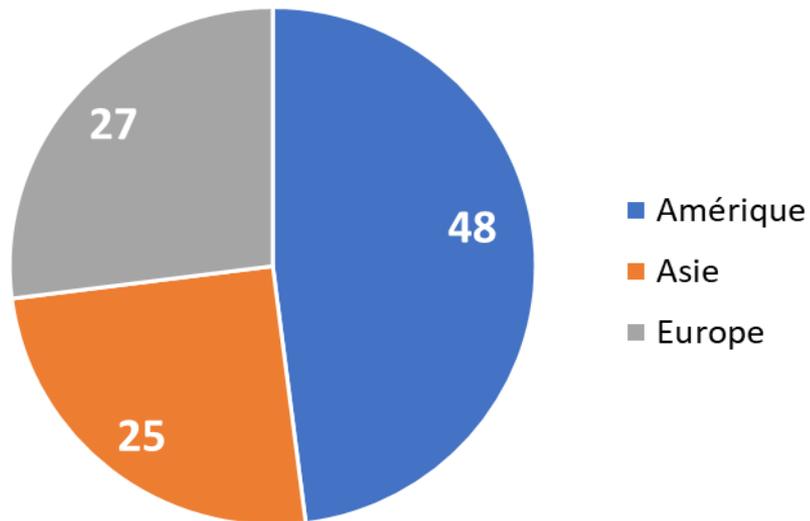
Un classement des universités innovantes largement dominé par les américains – vision Pays / classement Reuters



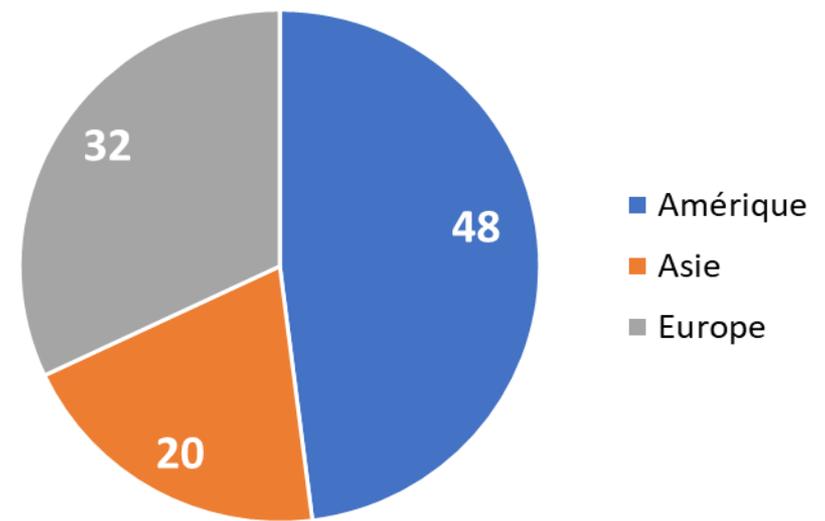
Source : The World's Most Innovative Universities 2019, <https://www.reuters.com/innovative-universities-2019> et 2018

Un classement des universités innovantes largement dominé par les américains – vision zone / classement Reuters

Nombre d'établissements dans le top 100 des universités innovantes - 2018



Nombre d'établissements dans le top 100 des universités innovantes - 2019



Source : The World's Most Innovative Universities 2019, <https://www.reuters.com/innovative-universities-2019> et 2018

Parmi les 30 premiers du classement Reuters, des universités de premier rang et des spécialistes de l'innovation / « tech »

Nom de l'institution	Pays	Classement 2019	Classement 2018	Evolution 2018/2019 en places ; en positif montée dans le classement, en négatif descente dans le classement	Classement global ARWU 2022
Stanford University	USA	1	1	0	2
Massachusetts Institute of Technology	USA	2	2	0	3
Harvard University	USA	3	3	0	1
University of Pennsylvania	USA	4	4	0	15
University of Washington	USA	5	5	0	17
University of North Carolina Chapel Hill	USA	6	9	3	29
KU Leuven	BELGIUM	7	7	0	95
University of Southern California	USA	8	15	7	53
Cornell University	USA	9	16	7	12
Imperial College London	UNITED KINGDOM	10	8	-2	23
University of Texas System	USA	11	6	-5	
Pohang University of Science & Technology (POSTECH)	SOUTH KOREA	12	13	1	300-400
University of California System	USA	13	14	1	
University of Erlangen Nuremberg	GERMANY	14	31	17	201-300
Johns Hopkins University	USA	15	19	4	14
California Institute of Technology	USA	16	21	5	9
EPFL - Swiss Federal Institute of Technology Lausanne	SWITZERLAND	17	12	-5	101-150
University of Cambridge	UNITED KINGDOM	18	18	0	4
Vanderbilt University	USA	19	10	-9	64
Yale University	USA	20	38	18	22
University of Michigan System	USA	21	23	2	
University of Minnesota System	USA	22	27	5	
Duke University	USA	23	17	-6	31
Northwestern University	USA	24	24	0	30
University of Illinois System	USA	25	28	3	
University of Tokyo	JAPAN	26	20	-6	24
University of Toronto	CANADA	27	35	8	22
Columbia University	USA	28	33	5	8
Seoul National University	SOUTH KOREA	29	34	5	98
Georgia Institute of Technology	USA	30	29	-1	151-200

Focus sur 3 cas d'études intéressants pour l'UPSay

Répartition des institutions	Innovateurs « Entrepreneuriaux » / VC (i)	Innovateurs de tech avec l'industrie (ii)	Innovateurs toutes catégories (iii)
Dans le Top 30 Shanghai (iv)	New York U.  Princeton  Berkeley  UCLA 	CalTech  Imperial College  Johns Hopkin  Cambridge  North Carolina Chapel Hill  Tokyo 	Columbia  Cornell  Harvard  MIT  Stanford  U. of Pennsylvania  Toronto  Washington U.  Yale 
Hors Top 30 Shanghai	Brigham Young  Brown  Carnegie Mellon  Dartmouth  McGill  Technion  Tel Aviv U.  U. of Illinois  U. of Virginia  U. of Waterloo 	EPFL  Georgia Tech  KU Leuven  POSTECH  Seoul Nat. U.  Erlangen Nuremberg  Vanderbilt 	Duke  Northwestern  U. of Southern California  U. of Wisconsin 

(i) : institution dans le top 30 du classement Pitchbook 2021 mais pas dans top 30 du classement Reuters 2019

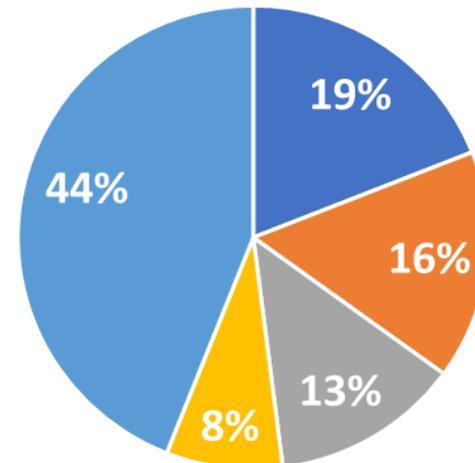
(ii) : institution dans le top 30 du classement Reuters 2019 mais pas dans le top 30 du classement Pitchbook 2021

(iii) : institution dans le top 30 des deux classements ; (iv) : référence : top 30 classement global ARWU 2022

Imperial College – chiffres clés

Budget (2021)	1 200 M€
Dont contrats de recherche	400 M€
<i>Nombre de demandes de brevets déposées</i>	<i>297 (33,3% acceptées), valeurs 2018</i>
Nombre de prix Nobel	14 (parmi le personnel et les diplômés)
Nombre de médailles Fields	3
Nombre d'étudiants	17 000 (et 5000 doctorants)
Personnel	8 000 dont 4000 académiques

Répartition des demandes de brevets par domaine



- Pharma & biotech
- Chimie
- Autre
- Agriculture & alimentation
- Logiciels et internet

chiffres 2018

Sources : rapport annuel 2021, Imperial College et The leading world's most innovative universities, Al-Youbi, Zahed, Nahas, Hegazy ; ed. Springer ; 2021

Imperial College – une politique soutenue de valorisation de la recherche depuis 20 ans

Université de recherche fondée en 1907, Imperial College repose sur une longue tradition de recherche et innovation :

- dans 4 grands domaines : sciences de base, ingénierie, médecine et business.
- Avec une collaboration historique avec les entreprises (quelques grands partenaires : NEC, Shell)
- Parmi ses découvertes / innovations majeures : la pénicilline et le développement de la fibre optique

Depuis une quinzaine d'années, Imperial College a développé toute la chaîne des outils pour l'innovation avec notamment : une SATT (créée en 2014), des Poc In labs, un Design Center, des outils et formations favorisant l'entreprenariat étudiant (dont le rapprochement avec le capital-risque).

Depuis le milieu des années 2010, elle a accéléré son développement en tant que cluster d'innovation avec notamment :

- L'ouverture en 2016 d'un nouveau centre d'innovation (i-hub) pour favoriser la diffusion / valorisation de la recherche auprès des entrepreneurs et start-up
- L'hébergement pour tout le Royaume-Uni du projet « Brain Bank » (recherche sur la maladie de Parkinson) qui réunit plus de 100 projets recherche

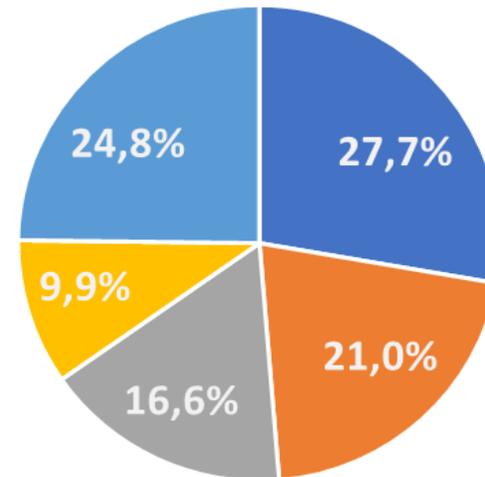
Enfin, la présence d'une business school est un levier important pour le développement de l'entreprenariat et le développement des liens avec le capital-risque.

University of Toronto – chiffres clés

Budget (2021)	4MdCAD, 2,84Md€
Dont contrats de recherche	1,45MdCAD, soit 1,03Md€
<i>Nombre de demandes de brevets déposées</i>	<i>267 (34% acceptées), valeurs 2018</i>
Nombre de prix Nobel	12
Nombre de médailles Fields	1 (John Charles Fields)
Nombre d'étudiants	97 000 (sans compter les doctorants)
Personnel	15 100, dont 5 100 académiques



Répartition des demandes de brevets par domaine



- Pharma & biotech
- Agriculture & Alimentation
- Médecine et santé
- Chimie
- Autre

chiffres 2018

Sources : rapport annuel 2021, University of Toronto et The leading world's most innovative universities, Al-Youbi, Zahed, Nahas, Hegazy ; ed. Springer ; 2021, wikipedia : https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_University_of_Toronto_alumni

Toronto (U of T) – un poids lourd de l'innovation et de l'entreprenariat (1/2)

Depuis toujours, l'université de Toronto a placé l'innovation au cœur de ses **activités et ambitions** et est devenu un poids lourd de l'innovation tant en matière de pratiques et d'initiatives (aspect qualitatif) que de volume (aspect quantitatif) :

- U of T définit conjointement sa politique recherche et innovation ; un VP Recherche et Innovation incarne cette imbrication et cohésion des 2 thèmes.
- U of T a une longue pratique de la recherche partenariale et en particulier des centres de R&D interdisciplinaires en association avec des entreprises

un exemple récent : en 2017, U of T a lancé un institut (Vector Institute of Artificial Intelligence) de R&D indépendant à but non lucratif qui mène des recherches et travaille à l'adoption des technologies IA et à leur commercialisation, avec une mission « Driving research excellence and leadership in AI to foster economic growth and improve the lives of Canadians ». L'institut collabore avec des entreprises, telles que Google et Uber.

Toronto (U of T) – un poids lourd de l'innovation et de l'entrepreneuriat (2/2)

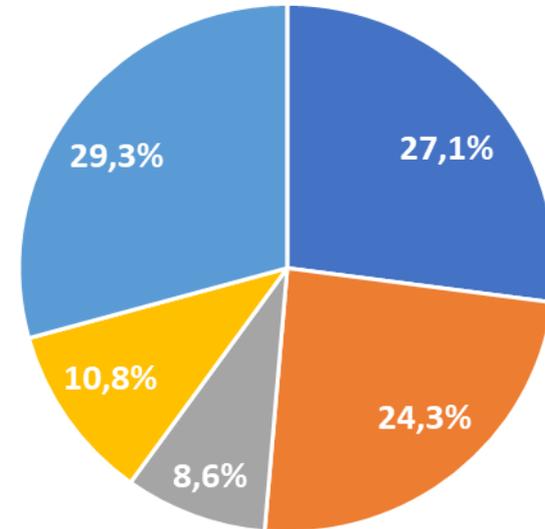
- Depuis plusieurs décennies, U of T opère comme un hub d'entrepreneuriat avec tous les moyens associés sur ses campus :
 - U of T désormais au centre du 3^{ème} hub technologique d'Amérique du Nord (derrière New York et la Silicon Valley), notamment grâce au soutien des politiques publiques
 - **Formation et incitation à l'entrepreneuriat vers tous les publics** : multiples programmes et modules de formation à l'entrepreneuriat (200+) dans tous ses aspects (dont PI, etc.)
 - **Accompagnement et soutien aux entrepreneurs** : U of T est membre fondateur de MaRS Discovery District, organisation à but non lucratif qui aide les entrepreneurs des secteurs public et privé à développer leurs entreprises.
 - **11 hubs thématiques** (Recherche, Innovation et formation) **dédiés à l'innovation et l'entrepreneuriat**
 - **Des espaces de travail dédiés aux start-up** : 1400m² à U of T et jusqu'à 5000m² dans les sites MaRS
 - **Association sur un même site de toutes les parties prenantes de l'innovation et de l'entrepreneuriat** : équipes de recherche, start-upper, financeurs V-C, entreprises matures.
- **Et en chiffres** : durant 10 dernières années, 600 start-ups financées par du VC pour 2Md\$CAD levés

KUL – chiffres clés

Budget (2021)	1 200 Md€
Dont contrats/revenus de recherche	Total de 560 M€ dont 215 M€ avec le privé
<i>Nombre de demandes de brevets déposées</i>	<i>300 (40% acceptées), valeurs 2018</i>
Nombre de prix Nobel	1 (docteur honoris causa)
Nombre de médailles Fields	0
Nombre d'étudiants	60 000 étudiants (et 6 000 doctorants)
Personnel	22 300 dont 8 000 académiques



Répartition des demandes de brevets par domaine



- Pharma & biotech
- Agriculture & Alimentation
- Médecine et santé
- Chimie
- Autre

chiffres 2018

Sources : rapport annuel 2021 et website KUL et The leading world's most innovative universities, Al-Youbi, Zahed, Nahas, Hegazy ; ed. Springer ; 2021

KU Leuven – un acteur historique de l'innovation technologique en partenariat avec le privé (1/2)

KU Leuven, est un institution distribuée sur une dizaine de campus en Flandres. Elle développe trois grandes thématiques de recherche et formation (sciences humaines et sociales, Sciences-ingénierie et technologie, sciences biomédicales) avec depuis toujours, un fort tropisme R&D ou R&I en lien avec les entreprises privées.

Ses activités d'innovation reposent sur :

1. **Des domaines de recherche** (ingénierie et technologies, médecine) propices à l'innovation alliant recherche fondamentale et appliquée (avec des financements spécifiques différenciés), connectés au terrain (dont hôpitaux de KUL pour la médecine),
2. **Des savoir-faire établis** coordonnés notamment par l'entité « *Industrial research Fund* » (motto « *from science to business* ») et le « *KUL R&D tech transfer office* » qui a été un des tous premiers créés (en 1972) en Europe. Ces entités soutiennent et accompagnent :
 - Les collaborations de recherche avec le privé (en liaison avec les laboratoires de recherche)

En plus spécifiquement pour le *KUL R&D tech transfert office* :

- La démarche de valorisation en matière de dépôt de brevets (un portefeuille d'environ 600 brevets pour des recettes totales de valorisation de la recherche s'élevant à 130M€ en 2021)
- La création de spin-off issues de l'institution, environ 140 à ce jour ; voir <https://lrd.kuleuven.be/en/spinoff>

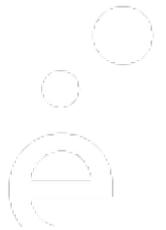
KU Leuven – un acteur historique de l'innovation technologique en partenariat avec le privé (2/2)

(suite) Ses activités d'innovation reposent sur :

3. Un socle de collaborations de longue date (recherche partenariale en ingénierie et technologie notamment, ou en santé-médecine) et significatives avec le privé ; Exemple : coopération avec SIEMENS, qui a fait l'acquisition de LMS international une spin-off issue de KUL pour 680M€ en 2012
4. Un soutien très actif à l'entrepreneuriat auprès de tous les viviers
 - Les points forts : soutien méthodologique (ex : comment faire un business plan, etc.) et administratif, formation et sensibilisation massive (depuis peu) des viviers (formation systématique des jeunes EC et C recrutés à la création d'entreprise), accès aux financements Européens pour l'innovation et l'entrepreneuriat
 - Les points à améliorer : lien avec les VC

Quelques bonnes pratiques ESR pour l'innovation : En résumé

1. S'appuyer/s'adosser aux politiques et moyens nationaux (ex. politique innovation Canada) et supra-nationaux (ex : politique et fonds européens)
2. Activer simultanément les 3 leviers de l'innovation (recherche avec le privé, développement de l'entrepreneuriat, formation des innovateurs)
3. Associer (et piloter) recherche et innovation au sein d'une même ambition et une même politique
4. Développer les centres de R&D (et formation) interdisciplinaires
5. Disposer de l'ensemble des pratiques et outils nécessaires à l'innovation (dont SATT et accès aux fonds VC)
6. Les coordonner et les fédérer au sein d'un dispositif lisible et efficace (pour accompagner la R&I avec le privé et l'entrepreneuriat) ; i. e. développer une excellence opérationnelle autour de ce sujet
 - Processus et méthodes
 - Soutien opérationnel / support administratif aux chercheurs, EC et entrepreneurs
7. Réunir et faire coopérer en un même lieu toutes les parties prenantes : « hub d'innovation » -> effet *silicon valley*



1. Contexte et enjeux

2. Quelques références ESR et bonnes pratiques

3. Ambition et priorités pour l'Université Paris-Saclay (dont zoom sur le P.U.I)

Ambition stratégique Innovation (synthèse COS du 9 décembre)

Finalités de l'innovation :

- Résolution de grands défis sociétaux
- Développement économique
- Développement humain

Rôle de l'Université :

- Choix de défis avec masse critique en Formation et Recherche
- Lieu de brassage :
 - Etudiants et Scientifiques
 - Entreprises
 - Société civile
- Promotion de valeurs (Charte des Partenariats) :
 - Intégrité, équité, impartialité, indépendance
 - Esprit critique, pensée raisonnée
 - Responsabilité dans la gestion des biens, des ressources et de l'environnement
 - Transmission objective des savoirs
 - Liberté académique
- Influencer les décideurs

➡ **Mobiliser et orienter l'effort public-privé pour répondre aux défis sociétaux par une innovation à finalité humaine et respectueuse de valeurs**



Santé et bien-être



Énergie, Climat, Environnement, Développement soutenable



Biodiversité, Agriculture et Alimentation



Transformation Numérique et Intelligence Artificielle (IA)



Transport et Mobilité



Aéronautique et Spatial



Renouveau Industriel

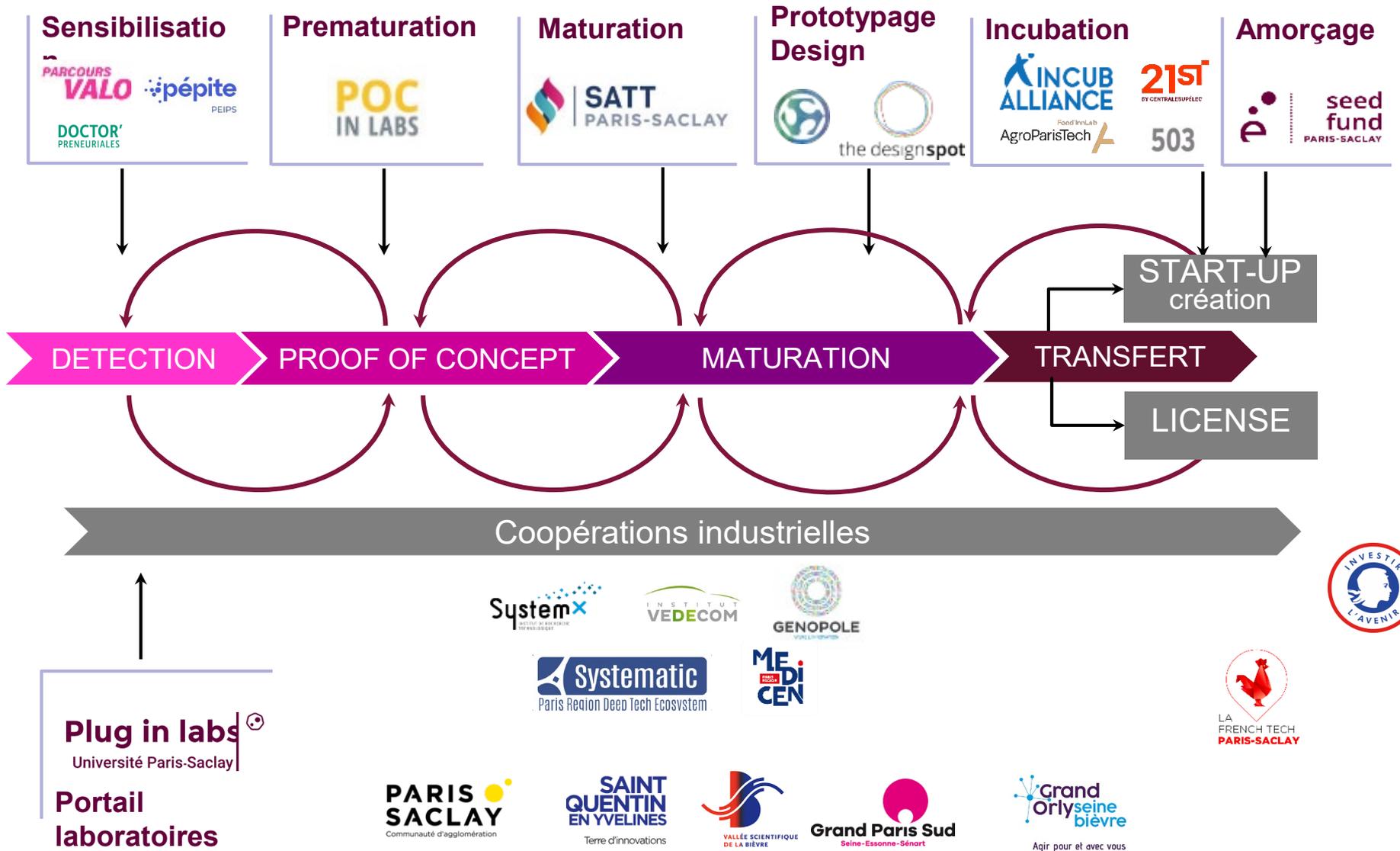


Accroissement et partage des connaissances

Besoin d'investissements :

- France n x 10Md€
- Monde n x 100Md€
- ➡ Partenariats Public-Privé

Notre dispositif innovation est riche et opérationnel et sa visibilité et sa lisibilité sont améliorables



Opportunité : AàP de l'ANR « Pôle Universitaire d'Innovation »

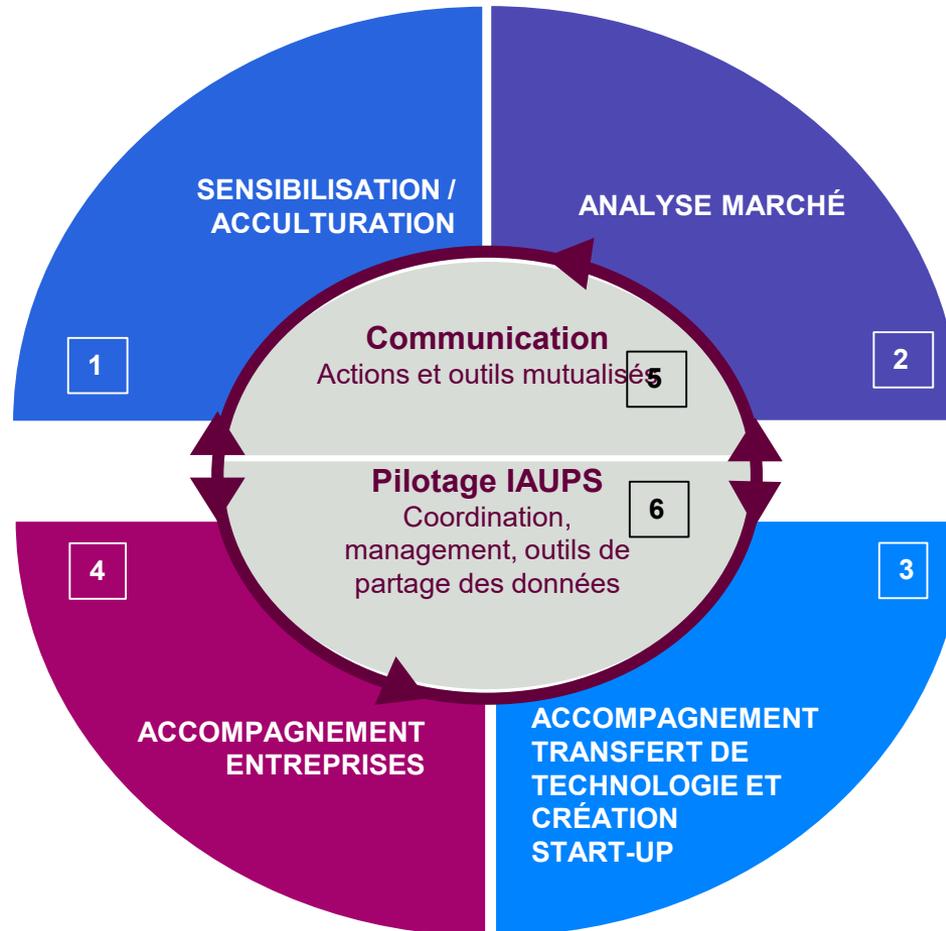
- **Financement :**
 - LPR (30M€) et FR2030 (130M€)
 - 160M€ sur 4 ans pour ~ 25 PUI
 - **Pré-dossier remis le 20 janvier et soutenu le 16 février :**
 - Consortium et gouvernance
 - Auto-diagnostic
 - Objectifs et premières actions
 - Estimation budgétaire
 - **Si qualifié, dossier complet au 24 mai :**
 - Scénario cible et plan d'actions
 - Impact transformant
 - Budget détaillé
- **Proposition Innovation Alliance Université Paris-Saclay
(13,7M€ sur 4 ans)**

Consortium

- **Innovation Alliance Université Paris-Saclay**
- **Fondateurs :**
 - Chef de file : Université Paris-Saclay
 - Ecoles : APT, CS, ENS et IOGS
 - Universités : UEVE et UVSQ
 - Organismes : CNRS, INRAE, INRIA, INSERM
 - « Filiales » : IncubAlliance et SATT
- **Partenaires :**
 - CEA et ONERA
 - System X et Vedecom
 - Génopôle et Gustave Roussy
 - Collectivités territoriales : CPS, GPS, SQY, VSB/GOSB
 - Pôles de compétitivité : Medicen et Systematic
 - French Tech Paris-Saclay
 - EPAPS (discussion en cours)



Quatre piliers et deux actions transverses



Passage à l'échelle au terme des 4 ans du PUI

Etudiants sensibilisés à l'innovation



2000 diplômés par an
Nombre : 7000 => 14000

Doctorants sensibilisés, coachés



Nombre doctorants sensibilisés: 50 => 240
Nombre de docteurs coachés : 5 => 50

Start-up issues des laboratoires



Nombre : 10 => 25

Start-up liées aux membres de IAUPS



Nombre : 35 => 75

PME testant une technologie d'un laboratoire



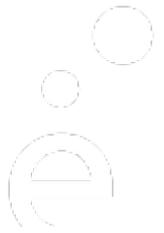
Nombre : 2 => 20

Contrats de recherche avec les entreprises



Nombre : 302 => 350 (+16%)
Montant : 18 M€ => 30 M€ (+70%)

Sources



- [1] The globaleconomy.com, business and economic data for 200 countries, and references cited in https://www.theglobaleconomy.com/rankings/GII_Index/
- [2] The world bank ; worldbank.org
- [3] Manuel d'Oslo - PRINCIPES DIRECTEURS POUR LE RECUEIL ET L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES SUR L'Innovation, 3ème édition, OCDE ; <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264013124-fr.pdf?expires=1665134441&id=id&accname=guest&checksum=041127725BF8B7099321E43A6C48E753> ; 2018
- [4] Classement Reuters 2019 des 100 universités les plus innovantes ; The World's Most Innovative Universities 2019, <https://www.reuters.com/innovative-universities-2019> , Détail de la méthodologie: <https://graphics.reuters.com/AMERS-REUTERS%20RANKING-INNOVATIVE-UNIVERSITIES/0100B2JN1VY/index.html>
- [5] The leading world's most innovative universities, Abdulrahman Obaid Al-Youbi, Adnan Hamza Mohammad Zahed, Mahmoud Nadim Nahas, Ahmad Abousree Hegazy ; ed. Springer ; 2021
- [6] 2021 PitchBook university rankings: Top 50 colleges for founders, Jordan Rubio & James Thorne <https://pitchbook.com/news/articles/2021-pitchbook-university-rankings-top-50-colleges-founders>
- [7] World Intellectual Property Organisation (WIPO) report 2022 and databases – www.wipo.int
- [8] Tribune Philippe Aghion, L'innovation passe par l'immigration et l'éducation, Les Echos, 10 nov. 2022 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/linnovation-passe-par-limmigration-et-leducation-1877683>
- [9] Tribune Michel Mariton, Entreprises pour plus de professeurs dans les conseils, Les Echos, 10 sep. 2019 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/entreprises-pour-plus-de-professeurs-dans-les-conseils-1130546>
- [10] P. Azoulay, BF. Jones, JD. Kim, J. Miranda « Age and high-growth entrepreneurship » American Economic Review Insights 2020, 2(1), pp. 65-82

université
PARIS-SACLAY

MERCI

IV Points finances/budget et ressources humaines

4.1 Information : Rapport annuel de performance année 2022 (RAP 2022).

4.2 Vote : Approbation du Compte financier de l'Université Paris-Saclay – Exercice 2022.

Information : Présentation des comptes agrégés à 7

4.3. Vote : Répartition par discipline des possibilités de promotions internes des enseignants-chercheurs.

4.4 Information : Bilan des recrutements CPJ 2021-2022

Vote : Proposition CPJ 2023 et arbitrage du ministère : approbation de la volumétrie

4.5 Vote : Approbation du taux de vacation administrative et technique.

IV Points finances/budget et ressources humaines

4.1 Information : Rapport annuel de performance année 2022 (RAP 2022)



Rapport annuel de performance (RAP) Université Paris-Saclay année 2022

Direction accompagnement, traitement et analyse de la donnée
(DATA)

CA 14 mars 2023

Rappel des notions PAP/ RAP (LOLF 2001)



- Le projet annuel de performance (PAP) est présenté en début de contrat pour rappel des objectifs de la période ;
- Le rapport annuel de performance (RAP) est présenté annuellement au CA avec le compte financier pour suivre l'avancement des réalisations programmées.

Les éléments spécifiques suivis dans les PAP/ RAP

Jalons :

Les jalons marquent des points significatifs de la chronologie du projet. Il s'agit de points de contrôle qui indiquent l'achèvement d'activités ou le lancement de nouvelles phases.

Indicateurs :

Les indicateurs permettent de mesurer l'atteinte d'une cible fixée par rapport à un objectif.

Le RAP présente deux types d'indicateurs :

- les indicateurs spécifiques au contrat (au nombre de 21);
- des indicateurs « métiers » qui permettent de compléter le panorama observé.

Un processus de construction des indicateurs en 3 étapes



1. Analyse des besoins



2. Caractérisation



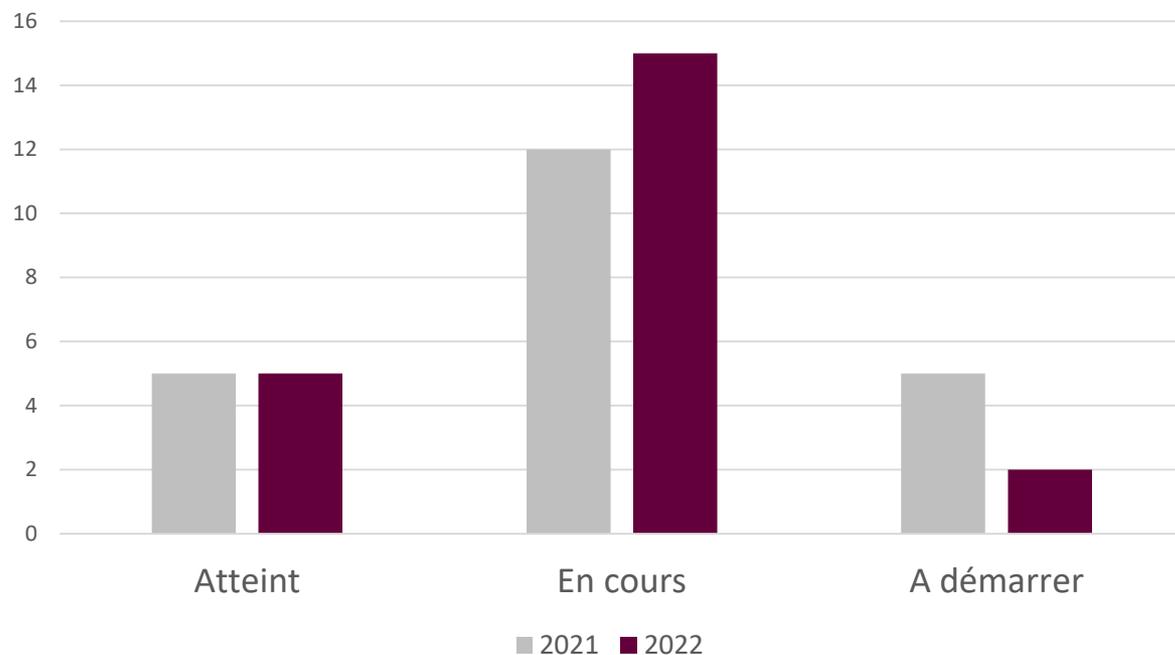
3. Production

Indicateurs et jalons par axe stratégique du contrat

	INDICATEURS			Total
	Jalons	Données présentées	Dont indicateurs contrat	
AXE 1 : Missions coeur : politique formation, vie étudiante, recherche	6	65	13	71
AXE 2 : Stratégie européenne et stratégie internationale de l'Université Paris-Saclay	1	15	3	16
AXE 3 : UPSaclay comme acteur académique, territorial, socio-économique et sociétal	5	24	2	29
AXE 4 : le pilotage et la gouvernance d'UPSaclay : subsidiarité et participation	10	44	3	54
Annexes		51		51
Total	22	199	21	221

Jalons : point sur l'avancement

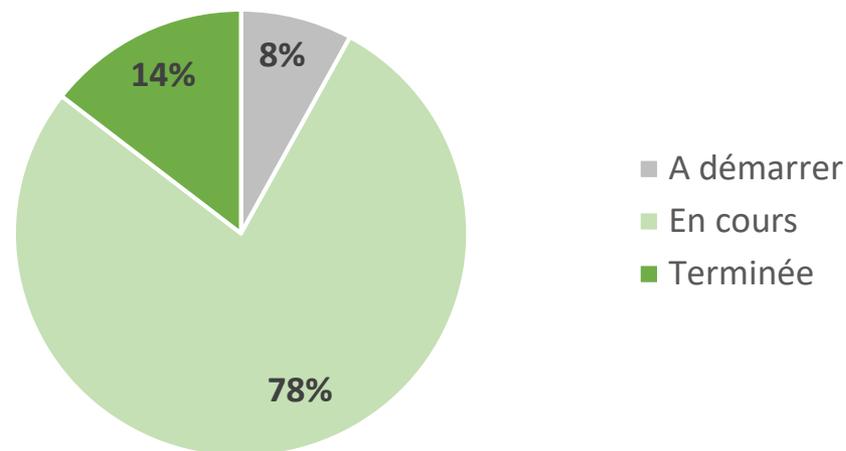
	2021	2022
Atteint	5	5
En cours	12	15
A démarrer	5	2
Total	22	22



Actions : point sur l'avancement

	A démarrer	En cours	Terminée	Total
Axe 1	5	48	10	63
Axe 2	2	12	1	15
Axe 3	1	24	3	28
Axe 4	3	23	6	32
Total	11	107	20	138

Avancement des actions en 2022



IV Points finances/budget et ressources humaines

4.2 Vote : Approbation du Compte financier de l'Université Paris-Saclay – Exercice 2022.

Voir documents transmis

Compte financier 2022
Note ordonnateur

CA du 14 mars 2023

Principales caractéristiques du compte financier 2022

Un résultat faiblement excédentaire : + 0,26 M€ qui s'explique par une :

Forte augmentation de nos charges d'exploitation :

- ❖ revalorisation du point d'indice (5,2 M€)
- ❖ hausse des coûts de l'énergie (2,4 M€)
- ❖ Mesure catégorielle E / EC / Doctorants ⁽¹⁾ : (1,6 M€)
- ❖ Prime déménagement de la faculté de Pharmacie : 0,86 M€
- ❖ contexte inflationniste, ouverture de nouveaux bâtiments,, reprise d'activité post Covid

Stabilité de nos ressources propres globalisées ⁽²⁾:

- ❖ Augmentation de la SCSP (+ 9,7 M€ entre 2021 et 2022 hors LADF ⁽³⁾) qui ne compense que partiellement l'impact des mesures nationales (revalorisation du point d'indice non financée sur 2022) ou les hausses de coûts.

Principales caractéristiques du compte financier 2022

Une exécution budgétaire inférieure aux prévisions :

- ❖ Taux d'exécution en progression mais qui restent inférieurs aux prévisions budgétaires du BR1 2022 : hors crédits de personnel « globalisés », les taux d'exécution (AE et CP) sont tous en deçà de 90%
- ❖ Les crédits ouverts au Budget initial auraient suffi à couvrir les dépenses (en AE et CP) de fonctionnement et d'investissement

1. Exécution budgétaire 2022 : éléments principaux
2. Indicateurs

1. Exécution budgétaire 2022 : éléments principaux

Solde budgétaire

Masse	DEPENSES						RECETTES			
	BR 2022		CF 2022		Taux d'exécution		Type de recette	BR 2022	CF 2022	Taux d'exécution
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	331 975 222	331 975 222	314 544 700	314 544 700	95%	95%	Recettes globalisées	367 696 203	366 941 681	100%
Fonctionnement	176 518 414	157 925 971	129 449 568	116 775 764	73%	74%	Recettes fléchées	184 257 567	152 508 679	83%
Investissement	52 511 541	246 728 813	32 909 610	201 833 745	63%	82%				
TOTAL	561 005 177	736 630 007	476 903 878	633 154 208	85%	86%	Total	551 953 770	519 450 360	94%
							Solde (déficit)	184 676 236	113 703 848	

Dont

- solde budgétaire sur opérations fléchées : -118 M€
- solde budgétaire globalisé : 4,7 M€

- Solde budgétaire déficitaire de 113,7M€ vs 184,7M€ prévus au BR 2022
- Ecart par rapport au BR 2022 lié à d'importants décalages dans la réalisation d'opérations d'investissement avec reports sur 2023 a minima

Recettes budgétaires

RECETTES (encaissements en €)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux d'exécution 2022	Part du total des recettes du CF	Evolution CF 2022 - CF 2021
Total	471 680 600	551 953 770	519 450 360	94%	100%	47 769 760
Recettes globalisées	344 426 294	367 696 203	366 941 681	100%	71%	22 515 387
Subvention pour charge de service public	298 778 014	304 040 952	311 599 671	102%	60%	12 821 657
Autres financements de l'Etat	1 707 782	1 881 177	580 888	31%	0%	-1 126 895
Fiscalité affectée	1 915 730	1 732 500	1 549 298	89%	0%	-366 431
Autres financements publics	11 820 206	8 823 942	14 618 733	166%	3%	2 798 527
Recettes propres	30 204 562	51 217 633	38 593 091	75%	7%	8 388 529
Recettes fléchées	127 254 307	184 257 567	152 508 679	83%	29%	25 254 373
Financements de l'Etat fléchés	54 254 230	82 074 732	62 596 583	76%	12%	8 342 353
Autres financements publics fléchés	69 781 081	83 355 504	85 388 959	102%	16%	15 607 878
Recettes propres fléchées	3 218 996	18 827 331	4 523 137	24%	1%	1 304 141

- **519,4M€ de recettes budgétaires encaissées (+10% par rapport à 2021)**
- **71% de recettes globalisées et 29% des recette fléchées (RF)**
- **Taux d'exécution des RF de 83 % : en hausse par rapport à 2021 mais encore perfectible**

Focus recettes globalisées

RECETTES GLOBALISEES (encaissements)	CF 2021	Budget 2022	CF 2022	Ecart CF 2022- budget 2022	Part des recettes globalisées	Evolution CF 2022-CF2021
Subvention pour charge de service public	298 778 014	304 040 952	311 599 671	7 558 719	84.9%	12 821 657
Recettes de formation	19 447 720	26 935 173	29 055 126	2 119 953	7.9%	9 607 406
Contrats d'enseignement	4 872 422	7 474 165	7 345 416	- 128 749	2.0%	2 472 994
Prestations, ventes, locations	8 463 237	12 952 650	7 247 291	- 5 705 359	2.0%	- 1 215 946
Autres financements publics (dont preciput ANR)	4 639 964	7 237 084	4 394 420	- 2 842 665	1.2%	- 245 545
Frais de gestion sur recettes fléchées	2 682 385	4 438 016	3 476 575	- 961 441	0.9%	794 190
Délégations, mises à disposition	918 102	1 236 163	1 550 214	314 051	0.4%	632 112
CVEC	1 915 730	1 732 500	1 549 298	- 183 202	0.4%	- 366 431
Divers recherche (prestations, brevets)	158 375	200 300	451 079	250 779	0.1%	292 705
Dons et legs (Fondation)	715 345	1 169 200	179 257	- 989 943	0.0%	- 536 088
GIEC	1 835 000	280 000	93 333	- 186 667	0.0%	- 1 741 667
TOTAL RECETTE GLOBALISEES	344 426 294	367 696 203	366 941 681	- 754 523	100.0%	22 515 387

- **Sous-budgétisation SCSP liée à la demande du rectorat de n'inscrire que le montant notifié au moment de l'élaboration du BI**
- **Ecart CF / BR : la hausse de SCSP vient compenser une sous-exécution des recettes propres, notamment des recettes de prestations, vente et locations**
- **Hausse des recettes de formation liée à un décalage d'encaissement d'une recette de 4,3 M€ de 2021 sur 2022**
- **L'activité 2022 n'a pas permis de dégager un volume significatif de nouvelles ressources propres par rapport à 2021.**

Focus dépenses sur financements globalisés

		2021		2022			
Nature	Masse	Taux execution AE/ BI+BR	Taux execution CP/BI+BR	Taux execution AE / BI	Taux execution CP / BI	Taux execution AE/ BI+BR	Taux execution CP/BI+BR
Globalisé	Personnel	100%	100%	101%	101%	98%	98%
	Fonctionnement	68%	77%	82%	89%	76%	88%
	Investissement	81%	58%	50%	59%	48%	59%
Total Globalisé		92%	94%	94%	97%	91%	95%

- **Fonctionnement** : les **taux d'exécution progressent** par rapport à 2021. **Mais restent faibles**, notamment en **AE (76%)**. Plusieurs facteurs d'explication : (i) décalage dans les projets, (ii) surestimation du budget requis pour les actions validées, (iii) surestimation des capacités de réalisation des activités.
- **Investissement** : **faible taux d'exécution** : **difficultés à tenir les échéances / décalages sur 2023** pour certaines **opérations immobilières** (galeries techniques : 4M€ en raison du besoin de réaliser des diagnostics supplémentaires ; travaux d'accessibilité : 1,5M€).

Focus dépenses sur financements fléchés

		2021		2022			
Nature	Masse	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
		execution AE/ BI+BR	execution CP/BI+BR	execution AE / BI	exécution CP / BI	execution AE/ BI+BR	execution CP/BI+BR
Fléché	Personnel	65%	65%	81%	81%	63%	63%
	Fonctionnement	36%	30%	74%	60%	70%	63%
	Investissement	82%	80%	82%	90%	73%	83%
Total Fléché		59%	59%	77%	81%	69%	76%

Recettes fléchées : opérations immobilières, contrats de recherche ou dépenses opérées dans le cadre des financements obtenus au titre des PIA. Les dépenses sur financement IDEX font également parties de ce périmètre.

- **Amélioration des taux d'exécution (+8% en AE; +7% en CP), mais ils restent faibles (AE - 69 %).** Peut s'expliquer par :
 - Difficultés des acteurs pour planifier des dépenses sur des programmes en cours de construction ;
 - **Besoin de développer la maîtrise de la programmation pluriannuelle** pour les contrats de recherche (programmation sur l'exercice la totalité des crédits disponibles)

Constats

- Pertinence du BR technique de 2022 (hors MS).
- Performance d'exécution budgétaire : constats similaires à 2021 : confirmation du besoin de procéder à un réexamen des pratiques de programmation budgétaire.

2. Indicateurs

Principaux indicateurs de soutenabilité proposés par l'IGESR

	CF 2019 (données agrégées CF PSUD + CF COMUE)	CF 2020	CF 2021	CF 2022	Appréciation
Equilibre financier					
Résultat net comptable	8 628 617	812 561	15 313 527	256 165	Alerte si <0
<i>Résultat net comptable sur produits encaissables</i>	2,13%	0,22%	3,81%	0,06%	Seuil critique : < 0.
Trésorerie en jours de charges décaissables	135	174	152	163	Seuil critique : < 20 jours et vigilance entre 25 et 30 jours
Autonomie financière					
Produits encaissables hors SCSP /total des produits encaissables	29%	20%	26%	30%	Seuil critique : < 13% et vigilance si >13% et < 15 %
Evolution masse salariale					
Charges de personnel sur produit encaissable	70%	80%	74%	70%	Seuil critique : 83% vigilance si > 82 % et < 83%
Soutenabilité des projets d'investissements					
Fonds de roulement net comptable en jours de charges décaissables	52	53	61	84	Seuil critique : < 20 jours et vigilance entre 20 et 30 jours

Compte financier 2022 : Objectifs et propositions d'amélioration 2023

Dans un objectif de soutenir notre capacité de formation, de recherche et d'innovation dans tous les domaines et rester au meilleur niveau.

Nécessité d'améliorer la qualité de notre programmation budgétaire par :

- ❖ une meilleure prise en compte de nos besoins (pas de « surbudgétisation ») et/ou de notre capacité à y répondre
- ❖ un meilleur pilotage de nos ressources propres (et leur recouvrement)
- ❖ la capacité des acteurs à engager et à suivre leurs dépenses sans lourdeur administrative → simplification
- ❖ **Une logique de programmation pluriannuelle qui doit être mieux maîtrisée par les acteurs pour permettre à l'université d'afficher un bon niveau de performance en la matière (taux d'exécution ≥ 95 %)**

Compte financier 2022 : Objectifs et propositions d'amélioration 2023

Besoin de faire évoluer nos pratiques d'élaboration du budget :

- ❖ un travail collectif pour amener les services, composantes et unités de recherche de l'université à affiner l'estimation de leurs besoins budgétaires en tenant mieux compte de la faisabilité des projets au regard de leurs moyens et des délais de réalisation → Révision des modalités de construction du budget initial 2024 avec un dialogue technico-politique simplifié et précoce.
- ❖ Piloter la préparation budgétaire par les indicateurs : solde budgétaire et trésorerie disponible, résultat – capacité d'autofinancement, analyse du fonds de roulement mobilisable
- ❖ une capacité améliorée à recourir à des redéploiements de crédits

Répondre aux enjeux de soutenabilité

Compte financier 2022

Résultats patrimoniaux

Conseil d'administration du 14 mars 2023

Jean-François KAPPS – Agent comptable

Alors que le budget est une prévision, le compte financier concerne l'exécution des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice. Il est visé par le président qui certifie que ce compte retrace les mouvements de comptabilité dont il est chargé avant de le soumettre pour approbation au conseil d'administration

Il comprend :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe des comptes annuels

Les tableaux budgétaires et comptables

Le compte financier sur chiffres

Le rapport de gestion de l'ordonnateur

Il est unique pour l'établissement et intègre l'ensemble des éléments financiers des entités (université dont le LADF et la fondation)

En comptabilité générale (droits constatés), il s'analyse en prenant appui sur cinq agrégats essentiels :

- le résultat de fonctionnement
- la capacité d'autofinancement
- le fonds de roulement
- le besoin en fonds de roulement
- la trésorerie

qui doivent permettre d'appréhender une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement.

Gouvernance

Intégration du Laboratoire Anti Dopage Français (LADF)

Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement

Attribution d'une dotation non consommable pour le financement des projets portés par la Fondation Mathématique Jacques Hadamard

Les opérations de césure ont été menées à leur terme et représentent

Charges à payer :

- de fonctionnement et d'investissement : 6 514 K€ dont 54 K€ du LADF (5 766 en 2021)
- de personnel : 5 297 K€ dont 21 K€ du LADF (5 308 en 2021)

Les passifs sociaux (hors provisions CET) sont composés majoritairement des :

- heures de vacances et heures compl. enseignements : 1 274 K€ (1 341 en 2021)
- rappels de rémunérations : 823 K€ (458 en 2021)
- congés payés et CET : 2 915 K€ (1 616 en 2021)

Les opérations de rattachement de l'exercice 2022

Les provisions

Pour charges (CET) : 2061 K€ (987 K€ en 2021)

Dépréciation de créances clients : 397 K€ (dont 97 pour le LADF)

Pour risques de litiges : 429 K€ (377 K€ en 2021)

Pour risques de dépenses inéligibles sur contrats : 487 K€ contre 58 K€ en 2021.

Les produits

Produits à recevoir :

Les subventions à recevoir représentent 13 864 K€ (6 321 K€ en 2021)
dont 6 107 K€ au titre du PIA, 4 812 K€ concernant les opérations immobilières et 2 737 K€ pour les contrats de recherche.

Produits constatés d'avance : 10 104 K€ contre 4 042 K€.

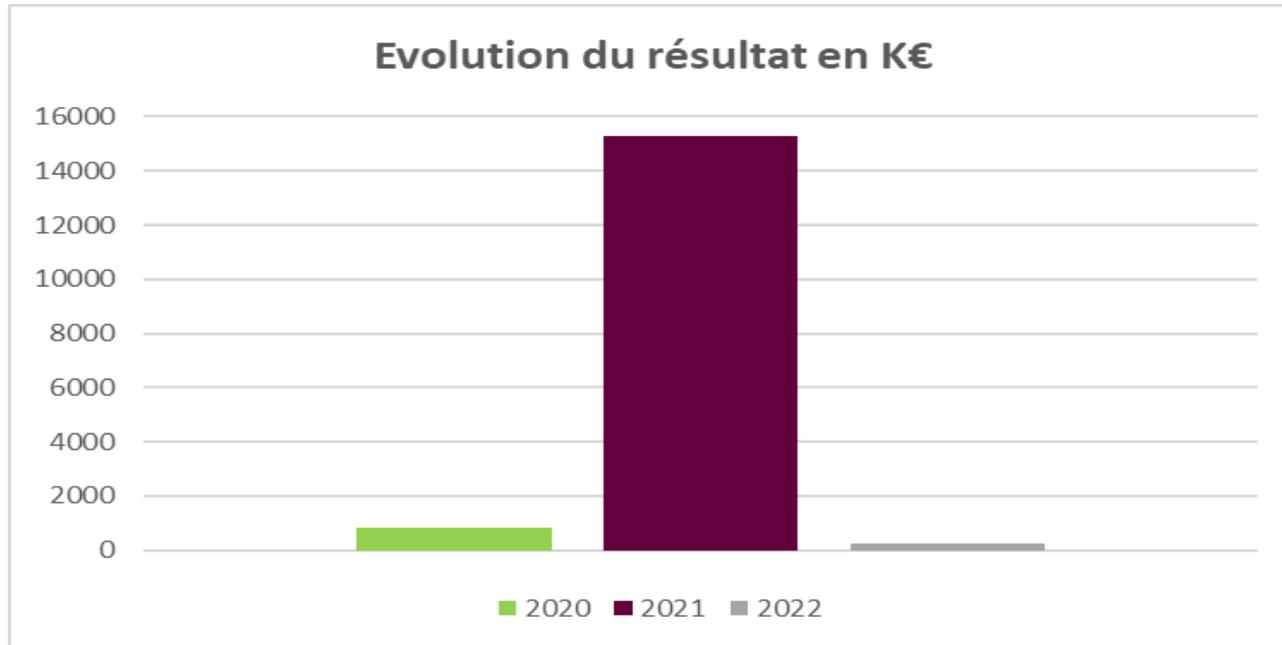
Le compte de résultat

CHARGES	CF 2021	Montants exécutés CF 2022	PRODUITS	CF 2021	Montants exécutés CF 2022
Personnel	291 996	309 986	Subventions de l'Etat	298 778	311 600
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	80 812	83 385	Fiscalité affectée	1 916	1 549
Fonctionnement autre que les charges de personnel	107 203	151 236	Autres subventions	67 199	95 787
			Autres produits	46 620	52 542
TOTAL DES CHARGES	399 199	461 221	TOTAL DES PRODUITS	414 513	461 478
Résultat : bénéfice	15 314	256 165	Résultat : perte		
TOTAL	414 513	461 478	TOTAL	414 513	461 478

Un résultat excédentaire de 256 K€

15 314 K€ en 2021

Le résultat sur 3 ans



La capacité d'autofinancement

	Montants exécutés
Résultat de l'exercice	256
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 011
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	61
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	13 905
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	12 301

CAF de 12,3 M€ contre 23,8 M€ en 2021

Le tableau de financement

EMPLOIS	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	12 301
Investissements	249 835	Financement de l'actif par l'État	74 408
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	13 956
		Autres ressources	1 254
Remboursement des dettes financières	2 559	Augmentation des dettes financières	187 001
TOTAL DES EMPLOIS	252 394	TOTAL DES RESSOURCES	288 920
Apport en fonds de roulement	36 526	Prélèvement sur fonds de roulement	

Les investissements, hors DNC, représentent 202,8 M€ en 2022 (contre 133,3 M€ en 2021)

Ils sont financés par les subventions à hauteur de 89,5 M€ soit 36% et l'emprunt BEI (140M€)

La CAF représente 5 % des ressources

Le fonds de roulement

en K€

2020	2021	2022
51 796	64 562	101 088

L'université dispose d'un fonds de roulement positif

Le fonds de roulement est abondé en 2022 de 36,5 M€

Entre 2021 et 2022 la variation du fonds de roulement s'explique par:

- le financement anticipé BPC: +28,1 M€
- la variation de la valeur nette des amortissements: +4 M€

Ce n'est pas un FDR mobilisable

Le besoin en fonds de roulement

C'est l'indicateur du besoin de l'établissement pour pouvoir financer son activité.

La variation du besoin fonds de roulement indique si la situation de l'université se dégrade ou non en terme de besoin de liquidité pour pouvoir financer son activité.

A l'UPSaclay, comme en général chez les opérateurs publics, le BFR est de façon structurelle négatif, ce qui signifie que l'établissement bénéficie d'une «ressource supplémentaire en fonds de roulement» .

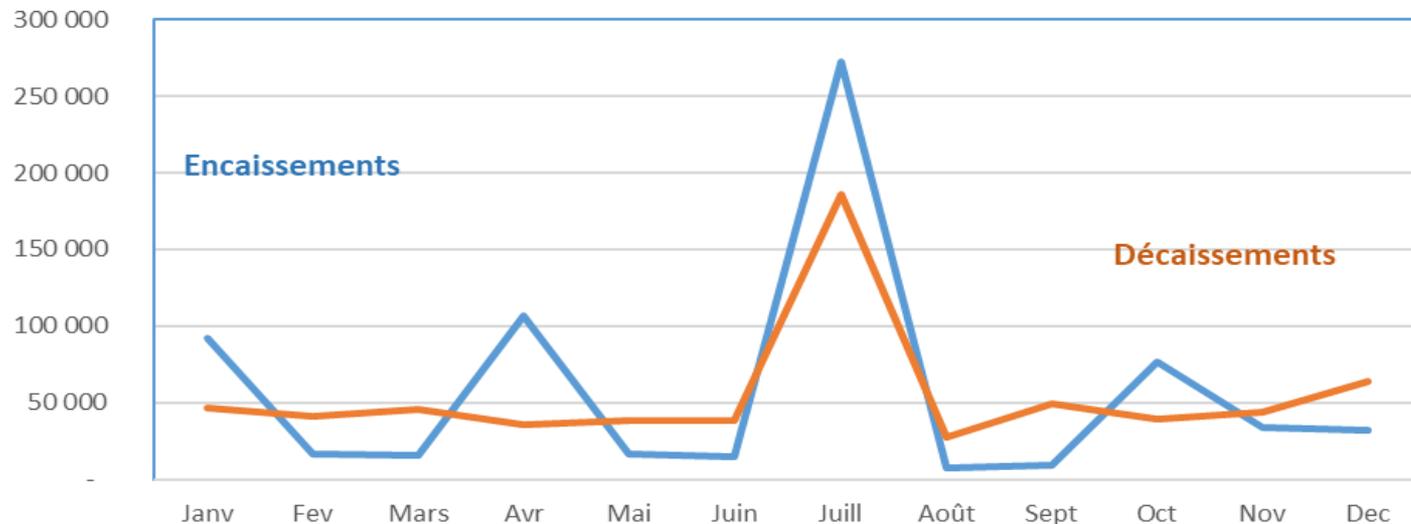
Cette année, le BFR a diminué de 1 168 K€, car les dettes de l'établissement ont plus augmenté que les créances.

La trésorerie

en K€

2020	2021	2022
170 296	159 539	197 232

En K€

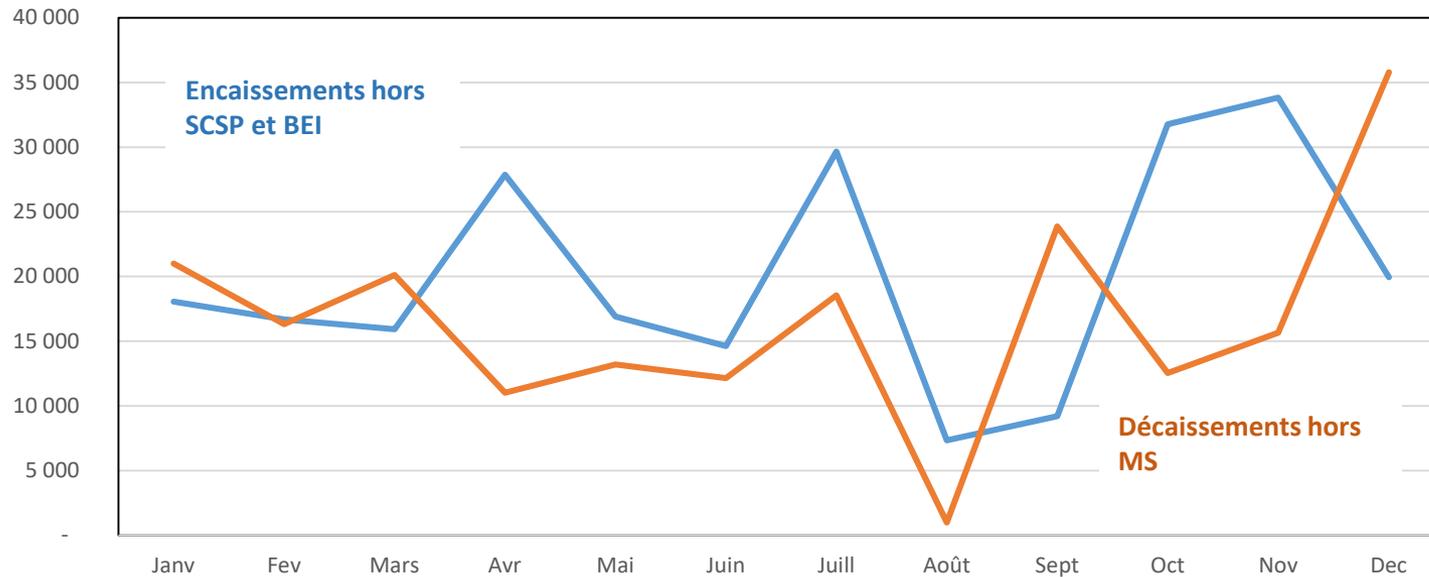


Les points hauts des encaissements (janv, avril, juillet et octobre) correspondent aux versements de la SCSP et l'emprunt BEI

Les décaissements sont en moyenne de 54,6 M€ par mois (43M€ hors BEI)

La trésorerie

En K€



La trésorerie augmente de 37,7 M€

Elle permet de couvrir 4,5 mois de décaissements

Ce n'est pas la trésorerie disponible

Le niveau des agrégats

Le fonds de roulement comptable est porté à 101,1 M€

Arrêté à 64,5 M€ en 2021, il est abondé de 37,6 M€

Il représente 84 jours de charges décaissables bien au dessus du ratio prudentiel des 30 jours, mais qui ne tient pas compte des montants affectés aux opérations en cours (programmes pluriannuels d'investissement, provisions, créances > 2 ans non provisionnées, restes à recouvrer sur contrats de recherche, FDR des services à comptabilité distincte) permettant de dégager le FDR réellement disponible.

Le besoin en fonds de roulement est de -96,1 M€

Négatif, il constitue un excédent en fonds de roulement qui alimente la trésorerie de l'année.

Il varie de -1,2 M€.

La trésorerie atteint 197,2 M€

Cumulant le fonds de roulement et l'excédent en fonds de roulement

Ce n'est pas la trésorerie disponible

Malgré la jeunesse de la construction de l'établissement suite à la fusion avec la COMUE, la crise sanitaire qui a duré deux ans et les fortes hausses de charges en 2022 (énergie et point d'indice), les principaux indicateurs, qu'ils relèvent de la comptabilité budgétaire ou de la comptabilité générale sont au vert.

Les indicateurs de la situation de soutenabilité budgétaire, financière et patrimoniale subissent toujours de grandes variations et doivent être stabilisés.

Ils ne peuvent pas encore servir de référence.

La lisibilité et la sécurisation des comptes de l'université, consécutives aux opérations de mise en qualité, s'est renforcée cette année et doit être poursuivie.

L'appropriation des processus de suivi des flux de la dépense et de la recette ainsi que la maîtrise inhérente des risques associés doivent être consolidés, c'est le gage de la sincérité des comptabilités budgétaire et patrimoniale.

Decision du conseil d'administration

Le CA doit se prononcer et délibère sur :

- l'approbation du compte financier et le rapport de gestion
- les tableaux budgétaires suivants :
 - Tableau 1: autorisations d'emplois
 - Tableau 2 : autorisations budgétaires
 - Tableau 4 : équilibre financier
 - Tableau 6 : Situation patrimoniale
 - Tableau 9 : Opérations pluriannuelles
- La variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la CAF, la variation du FDR
- l'affectation des résultats

Les comptes annuels de l'établissement sont soumis à l'avis du commissaire aux comptes

Le compte financier est ensuite envoyé au juge des comptes avant le 30 avril.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-015



Objet : Approbation du compte financier 2022 de l'Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-102 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu le rapport de gestion de l'exercice 2022 de l'université Paris-Saclay présenté par l'ordonnateur ;

Vu le compte financier de l'exercice 2022 de l'université Paris-Saclay établi par l'agent comptable ;

Vu le rapport présenté par le commissaire aux comptes.

Considérant :

- que le conseil d'administration de l'université Paris-Saclay approuve le compte financier de l'université Paris-Saclay relatif à l'exercice 2022 ;
- que le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du commissaire aux comptes ;
- que le conseil d'administration délibère sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe et approuve l'affectation des résultats du budget de chaque fondation ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 4 511,29 ETPT dont 3 937,19 ETPT sous plafond d'emplois et 574.10 ETPT hors plafond d'emplois
- 476 903 878 € d'autorisations d'engagement dont :
 - Personnel 314 544 700 €
 - Fonctionnement 129 449 568 €
 - Investissement 32 909 610 €
- 633 154 208 € de crédits de paiement dont :
 - Personnel 314 544 700 €
 - Fonctionnement 116 775 764 €
 - Investissement 201 833 745 €
- 519 450 360 € de recettes
- 113 703 848 € de solde budgétaire déficitaire



Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 37 693 420 € de variation positive de trésorerie
- 256 165 € de résultat patrimonial excédentaire
- 12 301 097 € de capacité d'autofinancement
- 36 525 848 € de variation positive de fonds de roulement

Article 3 : le conseil d'administration décide

d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au compte 1068 "réserves" de l'université Paris-Saclay pour son montant total, soit 256 165 € répartis selon les budgets suivants :

- budget principal : 244 800 €
- budget annexe Fondation universitaire : 11 365 €

d'affecter le report à nouveau au compte 1068 "réserves" pour son montant de 81 624 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Article 4: La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

IV Points finances/budget et ressources humaines

4.3 Vote : Répartition par discipline des possibilités de promotions internes des enseignants-chercheurs.

Promotion interne des Enseignants-
Chercheurs,
Repyramidage

S. Megherbi Chargé de mission EC et E

S. Morin-Delerm, VP CA

Repyramidage : le protocole d'accord

Amélioration des carrières EC : repyramidage MCF
HDR -->PR

Objectif : rapprocher le ratio MCF-PR du ratio CR-DR, Soit 60% de MCF
et 40% de PR.

Il s'agit de MCF HDR en poste dans l'établissement.

Repyramidage : le décret actuel

- Une voie temporaire de promotion interne est ouverte pour les MCF, les astronomes adjoints etc. pour les **années 2021-2025**.
- Cette voie est **complémentaire aux voies prévues** par les statuts des corps concernés.
- **MCF ou personnels assimilés, titulaires de l'HDR, Hors Classe (HC) ou en Classe Normale (CN) avec dix ans d'ancienneté dans le grade** au premier janvier de l'année au titre de laquelle ils postulent sur la liste d'aptitude.
- Les personnels en **détachement** ou en **délégation** se présentent auprès de leur **établissement d'origine**.
- Les possibilités sont réparties, chaque année, par **arrêté du ministre, par établissement d'enseignement supérieur**. Elles tiennent compte des différences de ratio MCF/PR au sein des sections CNU, section Médecine, astronomes etc., et de la répartition des effectifs au sein des établissements.

Pour 2023 et 2024 : 16 notifications (8+8)

Processus 2023 : un décret en cours de modification

- Les établissements répartissent **par discipline** les possibilités qui **leur ont été notifiées**. Ils tiennent compte de la part respective des femmes et des hommes dans les disciplines concernées.
- A Paris Saclay, les élus de la CCEC travaillent sur **les modalités de répartition des disciplines, les critères, et la cartographie** des viviers MCF à repyramider.
- Dès l'ouverture de la campagne par le Ministère, chaque candidat dépose sa candidature accompagnée **d'un rapport d'activité** et **d'une lettre de motivation** selon un calendrier et des modalités définies par le Ministère et appliqué à l'établissement selon l'organisation de ses instances.
- **La CCEC et le CNU de la discipline analysent**, chacun à son niveau, les dossiers des candidats selon les modalités du futur décret modificatif. Ce décret devrait alléger le processus du concours dans sa globalité.

Fondamentaux au périmètre « employeur »

- Incarner la **responsabilité** de l'établissement vis-à-vis de MCF très fortement engagés localement ;
- L'Université Paris-Saclay, considère le repyramidage **pleinement comme une voie complémentaire**, certes temporaire, **d'accès au corps des Professeurs d'Université** ;
- **Respect de l'égalité** entre les femmes et les hommes, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps concernés ;
- **Construction d'une vision des enjeux** pour l'établissement et d'un projet scientifique et/ou managérial qui engage autant les candidats que l'établissement avec de véritables perspectives en enseignement, en recherche ;
- L'Université Paris-Saclay s'appuie sur les LDG du Ministère.

Sections et disciplines repyramidées

- **La liste qui est en cours de construction au niveau de la CCEC. Elle sera proposée au vote des élus au CA du 14 mars 2023.**
- **Rappel de la répartition par section en 2021 et 2022 :**
 - 05 sciences économiques, 1, 2021
 - 06 sciences de gestion et management, 1, 2022
 - 25 mathématiques , 1, 2021
 - 27 informatique , 1, 2022
 - 28 milieux denses et matériaux , 1, 2022
 - 30 milieux dilués et optique , 1, 2021
 - 31 chimie théorique et physique, 1 2021
 - 32 chimie organique.min.in , 1, 2022
 - 36 terre solide , 1, 2021
 - 63 électronique , 1, 2022
 - 64 biochimie, biologie , 1, 2022
 - 65 biologie cellulaire , 2, 2021 et 2022
 - 85 Sc. phys-ch., autr, , 1, 2021
 - 86 Sc. du médicament , 1, 2022
 - 87 Sc.Biologiques pharm , 1, 2021



IV Points finances/budget et ressources humaines

4.4 Vote : CPJ

- Bilan des recrutements 2021-2022
- Proposition CPJ 2023 et arbitrage du ministère : approbation de la volumétrie

Information : Bilan des recrutements CPJ 2021-2022

Rappel : cadrage issu du GT LPR et approbation CAC-CA

Rappel des principes généraux

CAC 17 janvier 2022 : adoption des critères fiches de poste CPJ (votants : 50, pour 33, contre 13, abstentions 4)

Le recours au dispositif CPJ doit conduire à soutenir la stratégie scientifique de l'établissement ainsi que son attractivité en permettant de :

1. Développer des sujets émergents pour lesquels il n'y a pas de vivier simple et qui nécessitent un environnement d'accompagnement
2. Elargir ou susciter les actions interdisciplinaires
3. Renforcer des thématiques exigeantes dorés et déjà portées par (les équipes, les laboratoires de) l'établissement
4. Attirer une plus grande diversité de profils *exemples : certains profils internationaux, chercheurs ayant commencé leur carrière dans des laboratoires de recherche privés*

L'impact des CPJ sera évalué au bout de 2 ans :

- intégration dans les équipes
- résultats en accord avec le contrat
- apport à l'équipe, laboratoire, université

CA 9 février 2022 : Approbation du recours au dispositif des chaires de professeurs juniors suivant le scénario 3* et le cadrage voté au CAC du 17 janvier 2022 : 23 pour, 5 contre, 7 absentions

Scénario 3* : demande de repyramidage national et contribution propre de l'Université en local pour tendre vers le ratio 60%/40%, suite à un bilan en 2024

Passage dans les instances (périmètre employeur)

- CAC du 26/01/23 avis la qualification des postes avec les profils proposés pour la cohorte 2023
- CA du 14/03 : avis sur la volumétrie suite à l'arbitrage MESR sur les profils proposés pour la cohorte 2023

Information : Bilan des recrutements CPJ 2021-2022

Sur l'ensemble du périmètre de l'Université Paris- Saclay,

- 11 CPJ ont été attribuées en 2021 (vague 1)
- 11 CPJ ont été attribuées en 2022 (vague 2)

Sur les 2 années, 15 recrutements contrats signés ou contrats en cours de signature, 4 recrutements en cours de finalisation, 3 postes non pourvus

AgroParisTech, IOGS : Pas de demande en vague 1 et 2

CentraleSupélec

- CPJ 2021 : énergie décarbonnée (EM2C)
- CPJ 2022 : Intelligence Artificielle explicable centrée humain pour l'industrie du futur (MICS)

ENS Paris-Saclay

- CPJ 2021 Information stratégique : théorie et applications : Michael Greinecke
- CPJ 2022 Mathématiques aux interfaces et sciences de la société : Julien Randon-Furling

Université Evry

- CPJ 2021 : ModelOmics - modélisation, biologie computationnelle, biologie des systèmes, génomique
- CPJ 2022 : MATCH Exosquelette Evolutif pour Adolescents à Mobilité Réduite Acronyme (laboratoire IBISC)

Université VSQ

- CPJ 2021 Système climatique : modèles et données (Labo LSCE, section 27)
- CPJ 2022 Humanités arctiques (labo IRAM Institut Jean Malaurie section 12)

Inrae : 3 CPJ (1 CPJ 2021 – 2 CPJ 2022) => non pourvues, à ré-ouvrir en 2023

- CPJ 2021 : Relations hôte microbiome : MICALIS (APT, université Paris-Saclay). Non pourvue – 7 candidats
- CPJ 2022 : Processus biogéochimiques déterminant la séquestration du carbone ECOSYS (APT, univ Paris-Saclay. 6 candidats
- CPJ 2022 Mitochondrie, environnement précoce, BREED (UVSQ, AgroParisTech) Non pourvue – 1 candidat

CNRS : 1 CPJ en 2022 : GPU Standards, LATMOS (CNRS, UVSQ), recrutement de Sergey Khaykin

INSERM : 1 CPJ en 2022 : Inflammation, microbiome et immunosurveillance, Immunosurveillance & skin virome, non pourvue

Information : Bilan des recrutements CPJ 2021-2022

Périmètre employeur

- 6 CPJ au titre de 2021, 3 au titre de 2022
- les neufs contrats sont signés, les candidats recrutés sont arrivés dans les laboratoires entre octobre 2022 et janvier 2023.
- Sur 9 candidats retenus, 6 sont de nationalité étrangère (dont 2 femmes) et 3 française.
- Au total :
 - 26 candidats dont 17 étrangers
 - 21 auditionnés
 - nombre moyen de candidature par poste ~ 3 (26/9)
 - sur les 6 postes de sciences 22 candidatures : ~4 par poste
- La moyenne d'âge des lauréats est de 42 ans.
- La durée moyenne d'activité après le doctorat est de 11 ans à l'exception de deux dossiers (trois ans chacun).

UFR des sciences d'Orsay : 6 CPJ

- ⇒ 3 CPJ en informatique : Talbio Info ; Quant-phy -Informatique quantique-langages de programmation quantiques ; Plgrann -Physic-Informed Graph Neural Networks
- ⇒ 1 CPJ en Math : Mathématiques pour la mécanique quantique computationnelle
- ⇒ 1 CPJ en Biologie : INVAPACT Impacts écologiques et économiques des invasions biologiques
- ⇒ 1 CPJ en sciences de la terre : Impacts du changement climatique sur les environnements subpolaires du Quaternaire

UFR de Pharmacie : 1 CPJ : Mood-COG : Cognitive Symptoms in Mood Disorders : Innovation through Targeting the Tripartite Synapse

UFR de Médecine : 1 CPJ : OMICS Santé-Métabolomique, microbiome, exposome, épidémiologie, biostatistiques

UFR F2S : 1 CPJ : Performance Soft Skills Modèles Génératifs Cognitifs, Affectifs et Sociaux et Simulation des Comportements pour des STAPS 2.0

CPJ : demandes 2023

GT LPR de novembre 2022

- Bilan des recrutements
- Discussion sur l'importance du suivi de l'intégration des recrutés 21- 22 à prévoir après 1 an d'intégration => fin 2023
- Discussion sur l'importance d'affiner les critères des conventions pour les prochaines cohortes => avril-mai 2023

Demandes CPJ 2023 – 25 : circulaire ministérielle précisant les principes

- Financement identique
 - Part ANR à la signature du contrat (200k€)
 - Part MS : soclée dans SCSP +1 plafond emploi et montant 1M735
- Demande pluriannuelle au MESR sur la base de la politique scientifique pluri-annuelle des établissements - max 4 CPJ/an, accompagnée d'une note de bilan des années 2021 et 2022
- Demande aux établissements de rendre compte de la mise en oeuvre au bout de trois ans

Récapitulatif des demandes envisagées de postes de CPJ entre 2023 et 2025, sur l'ensemble du périmètre de l'université Paris-Saclay

CAC janvier 2023 : 47 votants, 34 pour, 6 contre, 7 abstentions

	UPSaclay employeur	CS	ENS	IOGS	Agro Paristech *	UVSQ	Univ Evry	INRAE	CNRS	INSERM **	INRIA
2023	4	1-2	1-2	0	0	0	2	3	7		1
2024	4	1-2	1-2	1	1-2	1-2	2				1
2025	4	1-2	1-2	1	1-2	1-2	2				1

Tableau *selon les moyens qui seront attribués par le ministère de tutelle

** à consolider

CPJ : demandes obtenues 2023

CentraleSupélec : Gestion des réseaux d'énergie intelligents (Laboratoires L2S, GEEPS).

ENS Paris-Saclay : Design pour les sciences des transitions écologiques

Université Evry : Emerging technologies to explore and Screen Proteins/RNA Interactions - Technologies émergentes d'exploration et détection des interactions protéines-ARN

Université VSQ : Cryptographie, Laboratoire de mathématiques de Versailles

Inrae : 3 CPJ 2023

SADAPT : Repenser le travail dans les systèmes alimentaires en transition

MIA Paris-Saclay: Modélisation des mécanismes adaptatifs et d'évolution des agroécosystèmes et de la biodiversité

VIM Approches innovantes en biochimie et biophysique pour l'étude de la neuro-invasion du prion

CNRS : 7 CPJ 2023

Inria : 1 CPJ 2023

INSERM : pas de demande

CPJ : demandes obtenues 2023

Périmètre Employeur : 4 CPJ obtenues

Notification à venir fin février

1. DEG « *Management Innovation et Santé du futur* », laboratoire RITM en Sciences de Gestion et du Management. Cette thématique recouvre les questions de santé humaine, animale, végétale, et environnementale et se concentre sur les relations et les régulations à mettre en œuvre aux interfaces des innovations technologiques et de la santé.

2. Sciences « *Cryo-microscopie électronique des protéines membranaires* », laboratoire I2BC en Biologie. La cryo-microscopie électronique permet de lever les verrous technologiques associés à l'étude structurale et fonctionnelle de protéines membranaires, cibles d'intérêt thérapeutique majeur.

3. Médecine « *Data Science for Public Health (DS4PH)* », laboratoire CESP en Médecine. Le développement d'un axe fort de la Santé Publique tourné vers les Sciences des données et la médecine personnalisée est une priorité sociétale.

4. Pharmacie « *Nouvelles approches en thérapeutique et diagnostic des maladies : les vésicules extracellulaires* », Institut Galien. Ce sujet en innovation thérapeutique s'appuie sur des expertises pluridisciplinaires de chimistes, de physico-chimistes, de biologistes, de physiologistes, d'économistes et de cliniciens pour concevoir et développer des produits de santé et des thérapies innovants.



Délibération Volumétrie CPJ 2023

Périmètre Employeur : 4 CPJ obtenues

IV Points finances/budget et ressources humaines

4.5 Vote : Approbation du taux de vacation administrative et technique

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-017



Objet : Approbation du taux de vacation administrative et technique.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu l'arrêt n°25248 du conseil d'Etat en date du 24 avril 1981,

Considérant ce qui suit :

Il appartient au Conseil d'administration de fixer, les taux horaires applicables aux personnels vacataires en fonction du niveau des travaux confiés,

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve les taux de rémunération horaire des vacations indiqués ci-dessous, applicables à compter du 14 mars 2023 :

Niveau de rémunération	Taux de rémunération horaire proposé
Niveau I Fonctions de catégorie C- travaux d'exécution	11,07 € brut
Niveau II Fonctions de catégorie B- travaux d'application	14.41 € brut
Niveau III Fonctions de catégorie A- travaux d'études et conception	22.17 € brut
Niveau III Fonctions de catégorie A- travaux d'études et conception pour les personnels de catégorie A rémunérés hors échelle	33.25 € brut

Article 2 : Ce dispositif est applicable aux personnes engagées pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés au sein de l'université Paris-Saclay périmètre employeur, conformément à la notion de vacataire administratif définie par la jurisprudence administrative.

Article 3 : Le paiement a lieu, après service fait, au vu de la remise au service RH de la composante de la fiche d'engagement et de l'attestation de service fait dûment signées.

Article 4 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.1 Vote : Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires.

5.2 Vote : Mention Urgences dans le diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) en co-accréditation avec l'UVSQ.

5.3 Vote : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 –Premier Cycle.

5.4 Vote : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 – Master.

5.5 Vote : Approbation du calendrier universitaire pour l'année 2022 / 2023.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.1 Vote : Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires.

(vote CFVU : pour à l'unanimité des présents ou représentés

Au titre des années précédentes et depuis le lancement de la stratégie bienvenue en France en 2018, l'université Paris-Saclay a adopté en Conseil d'Administration, le principe d'une exonération partielle permettant aux étudiants internationaux de s'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers et hors personnes concernées par l'article R 719-49 du Code de l'Éducation.

Rappel : Vote **CFVU** : **unanimité** des votants

Le conseil d'administration est sollicité pour voter à partir de l'année 2023-2024 et jusqu'à la fin du contrat quinquennal en cours.

- les orientations stratégiques, les critères généraux et le niveau d'exonération des droits d'inscription (l'annexe 1 de la délibération)
- le nombre d'inscriptions pour lesquelles l'exonération partielle est accordée (annexe 2)
- les étudiants non concernés

Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

L'Université a porté sur les 4 dernières années une politique d'exonération partielle pour tous les étudiants assujettis aux droits différenciés et voit son taux d'exonération stable à hauteur de 9,3 %

Elle souhaite pour l'année 2023-2024 et jusqu'à la fin du contrat quinquennal en cours, mettre en place les orientations et les critères e suivants

Orientation stratégique	critères	Application des droits
Favoriser l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations à caractère international	L'étudiant est admis dans une formation à caractère international (liste en annexe)	Exonération partielle des DI
Favoriser la continuité des études des étudiants internationaux	L'étudiant a été inscrit en année antérieure au sein de l'Université	Exonération partielle des DI
Favoriser l'accueil d'étudiants internationaux ayant un parcours individuel remarquable (ou d'excellence)	L'étudiant est admis dans l'une des formations proposées par l'Université en raison d'un parcours de formation scolaire ou d'enseignement supérieur antérieur particulièrement remarquable ou excellent L'étudiant devra attester d'un niveau de Français, d'un niveau académique et d'un intérêt particulier pour la formation. Ces critères seront évalués par la commission de recrutement	Exonération partielle des DI
Favoriser la mobilité dans le cadre de programmes d'échanges internationaux	L'étudiant s'inscrit S'inscrire dans le cadre d'un programme d'échange ou d'une convention.	Exonération partielle des DI sauf conditions particulières figurant dans la convention d'échange ou de coopération international,

Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Par ailleurs sont considérés comme non assujettis aux droits différenciés les étudiants remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1° Suivre une formation par la voie de l'apprentissage au niveau de la 1^{ère} année du cycle de licence excepté en licence professionnelle
- 2° Avoir été inscrit antérieurement à 2018 dans une université, une école sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) ou un centre Français Langue Etrangère (FLE) et être primo entrant à l'Université Paris Saclay
- 3° Être bénéficiaire d'une bourse du gouvernement français ou d'une bourse d'ambassade

L'exonération partielle est accordée pour l'inscription à une formation préparant à un diplôme national de 1er ou de 2nd cycle de l'enseignement supérieur, dans la même mention, à compter de la première année universitaire d'inscription de la formation concernée et pour la durée du cycle considéré, dans les limites respectives suivantes :

- à raison d'un maximum de cinq exonérations en cycle de Licence
- à raison d'un maximum de quatre exonérations en cycle de BUT ou DUT
- à raison d'un maximum de trois exonérations en cycle de Master
- à raison d'un maximum de trois exonérations par cycle d'études de médecine et de pharmacie y compris le doctorat d'exercice
- à raison d'un maximum de quatre ans pour les études d'ingénieurs Polytech

Les étudiants admis à suspendre temporairement leurs études pour effectuer une période de césure en application de l'article D. 611-19 du Code de l'Education, au titre du cycle d'études dans lequel ils sont admis l'année après leur césure, ne perdent pas leur droit à exonération partielle dans les limites définies ci-dessus.

Par dérogation, l'exonération s'applique sur toute la durée du contrat pour les bénéficiaires d'un contrat pédagogique prévoyant la possibilité de préparer leur diplôme en plusieurs années (sportifs de haut niveau notamment).

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-018



Objet : Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L.719-4, D.612-4, R.719-49 et suivants, L. 762-4 ;

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment son article 48 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment l'article 8 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Au titre des années précédentes et depuis le lancement de la stratégie bienvenue en France en 2018, l'université Paris-Saclay a adopté en Conseil d'Administration, le principe d'une exonération partielle permettant aux étudiants internationaux de s'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers et hors personnes concernées par l'article R 719-49 du Code de l'Éducation.

L'université Paris-Saclay souhaite à partir de l'année 2023-2024 et jusqu'à la fin du contrat quinquennal en cours, mettre en place des orientations et critères conformément à l'arrêté du 19 avril 2019.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Le conseil d'administration approuve les orientations stratégiques et les critères généraux figurant dans les annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Article 2 : L'exonération partielle est accordée pour l'inscription à une formation préparant à un diplôme national de 1er ou de 2nd cycle de l'enseignement supérieur, dans la même mention, à compter de la première année universitaire d'inscription de la formation concernée et pour la durée du cycle considéré, dans les limites définies en annexe 2.

Article 3 : Ne sont pas concernés par cette délibération

1° les étudiants qui souhaitent suivre une formation par la voie de l'apprentissage au niveau de la première année du cycle de licence exceptée en licence professionnelle,

2° les étudiants qui ont été inscrits antérieurement à 2018 dans une université, une école sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un centre Français Langue Etrangère (FLE) et sont primo entrants à l'Université Paris Saclay ou inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public

3° les étudiants qui sont bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français ou d'une bourse d'ambassade.

Article 4 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.2 Vote : Mention Urgences dans le diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) en co-accréditation avec l'UVSQ.

(vote CFVU : pour à l'unanimité des présents ou représentés

Demande d'ouverture en co-accréditation avec UVSQ de la mention Urgences

cadre réglementaire :

- Le décret n° 2018-629 les arrêtés du 18 juillet 2018 fixent les compétences de l'IPA et les activités de l'Infirmier exerçant en pratique avancée
- Le décret n°2021-1384 du 25 octobre 2021 est relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

2 ans de formation avec délivrance d'un grade de master

1^{ère} année IPA 1 : tronc commun porté par l'UVSQ

2^{ème} année IPA 2 : mentions spécialisées réparties entre les universités VSQ et Paris-Saclay

Dossier de demande d'accréditation à délivrer le DE IPA

mention pathologies chroniques stabilisées co-accréditée avec UVSQ

mention oncologie et hémato-oncologie portée uniquement par Paris-Saclay

>>approuvé à la CFVU du 17 septembre 2018 et par le Conseil d'administration de l'Université Paris-Sud en séance du 24 septembre 2018 (délibération n°VI-3)

Dossier de demande d'accréditation à délivrer le DE IPA

mention « psychiatrie et santé mentale » en co-accréditation avec UVSQ) 18 juin 2020

Après le vote en CFVU du 5 décembre 2022 à l'unanimité des votants, le conseil d'administration est sollicité pour le vote suivant :

délivrer le DE IPA mention Urgences, ouverture en co-accréditation avec UVSQ

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-019



Objet : Co-accréditation de la mention Urgences dans le Diplôme d'État Infirmier en Pratiques Avancées.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil académique n°xxx du 23 janvier 2023 relative à la demande d'accréditation de la mention Urgences dans le Diplôme d'État Infirmier en Pratiques Avancées ;

Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire n°CFVU-2022-080 du 5 décembre 2022 relative à l'ouverture de nouvelles formations ;

Considérant ce qui suit :

L'université Paris-Saclay souhaite élargir son offre de formation.

Il est proposé de demander l'accréditation auprès du ministère en charge de l'enseignement supérieur pour la délivrance du Diplôme d'État Infirmier en Pratiques Avancées, mention Urgences en co-accréditation avec l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : approuve la demande d'accréditation auprès du ministère en charge de l'enseignement supérieur pour délivrer le Diplôme d'État Infirmier en Pratiques Avancées, mention Urgences – en co-accréditation Université Paris-Saclay et Université de Versailles Saint-Quentin.

Article 2 : la présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.3 Vote : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 –Premier Cycle.

(vote CFVU : 23 pour et 2 contre)

Le recrutement des candidats dans les formations post-bac accessibles via l'application ParcoursSup implique le recensement et la validation d'informations sur les modalités de recrutement, telles que : la capacité d'accueil de la formation, les attendus locaux de la formation et les critères d'examen .

La Direction de la Formation et de la Réussite a mis en œuvre le recensement de ces données auprès des responsables de formation, qui ont ensuite été validés par les responsables compétents au sein des composantes/établissements.

Il revient alors aux instances compétentes de l'université Paris-Saclay de voter la caractérisation de l'offre de formation et les modalités de candidature afin de les rendre publiques aux postulants.

Après le vote des capacités d'accueil au conseil d'administration de décembre, le vote du conseil d'administration du 14 mars concerne:

- les attendus locaux
- les critères d'examen des vœux

CFVU 30 janvier 2023 : 23 votes pour et 2 votes contre

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-020



Objet : Caractérisation des formations de Premier Cycle 2023-2024.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-1 et suivants, L. 711-8, L. 762-4, et D. 612-1 et suivants,
- Vu** le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;
- Vu** l'arrêté du 12 juillet 2021 accordant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
- Vu** l'arrêté du 18 février 2022 relatif au calendrier 2022 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 26 juillet 2022 accordant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire n°CFVU-2023-002 relative aux données caractérisant le recrutement dans les diplômes nationaux de premier cycle -2023-2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les candidats bénéficient d'un dispositif d'information et d'orientation au cours duquel les caractéristiques et attendus de la formation ainsi que les critères d'examen des vœux des candidats sont portés à leur connaissance au travers de la plateforme nationale de candidature Parcoursup.

Il revient au Conseil d'administration de l'Université de se prononcer sur les attendus locaux et critères d'examen des vœux de chaque formation.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-020



Objet : Caractérisation des formations de Premier Cycle 2023-2024.

Il revient au Conseil d'administration de l'Université de se prononcer sur les attendus locaux et critères d'examen des vœux de chaque formation.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve les attendus locaux des formations et les critères d'examen des vœux figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.4 Vote : Caractérisation de l'offre de formation 2023-2024 – Master.

(vote CFVU : pour à l'unanimité des présents ou représentés

Le recrutement des candidats dans les formations impliquent la publicité d'informations sur les modalités de recrutement, telles que : la capacité d'accueil, les modalités de sélection, les périodes de candidatures, etc

La Direction de la Formation et de la Réussite a mis en œuvre le recensement des données auprès des responsables de formation, qui ont ensuite été validés par les responsables compétents au sein de la composante/de l'établissement.

Des formations sont créées pour la rentrée 2023 2024 qui nécessitent la même publicité

De plus avec la mise en place d'une plateforme nationale de candidature en master il est nécessaire de définir les « capacités d'accueil offertes limitées » (COL) qui correspond au nombre de places spécifiques de cette plateforme.

Des modifications ont donc été apportées suite au vote précédent du Conseil d'Administration.

Le vote du conseil d'administration concerne:

- Ouvertures et fermetures de parcours de formation de master 2023-2024
- Capacités d'accueil et modalités de candidature des formations de Master 2023-2024
- Capacités d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offerte limitée (COL)

CFVU 30 janvier 2023 : 25 pour

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-021



Objet : Caractérisation des formations de Master 2023-2024.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6, L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2917-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant à un diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté d'accréditation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay et l'École Universitaire de 1^{er} cycle de Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2023-003 ;

Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire n° CFVU-2023-003 relative à la caractérisation des formations de master 2023-2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les dispositions de l'article L. 612-6 du code de l'éducation autorisent les universités à déroger au principe du droit à la poursuite d'études en master pour les titulaires d'un diplôme de licence en instaurant des capacités d'accueil. L'admission à s'inscrire est dès lors subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

Dans le cadre règlementaire susmentionné, il revient au Conseil d'administration de l'Université de fixer les parcours de formation ouverts aux inscriptions, les capacités d'accueil (totales ou ouvertes à candidature sur la plateforme nationale de candidature master), les modalités de candidature et de recrutement, ainsi que les critères généraux d'examen des candidatures.

Certaines données adoptées par la précédente séance du Conseil d'administration nécessitent d'être modifiées ou complétées.

Tel est l'objet de la présente délibération pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré,

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-021



Objet : Caractérisation des formations de Master 2023-2024.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve les ouvertures et fermetures de parcours de formation dans les mentions accréditées telles que listées en annexe 1 jointe à la présente délibération pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : Approuve la proposition au recteur des capacités d'accueil totales et ouvertes à candidature fixées en annexe 2 jointe à la présente délibération pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 3 : Les dates d'ouverture et de fermeture du dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans les mentions précitées, et fixées par formation dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Article 4 : Les critères généraux d'examen des candidatures sont définis en annexe 3.

Article 5 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

V. Points Formation et Vie étudiante

5.5 Vote : Approbation du calendrier universitaire pour l'année 2022/2023

(vote CFVU : pour à l'unanimité des présents ou représentés

Les établissements doivent adopter, après consultation du comité technique, le calendrier qui fixe les bornes de l'année universitaire et les périodes sans examens ni enseignements.

Ces données ont été recensées par la Direction de la Formation et de la Réussite auprès des composantes, écoles et universités membres associés à partir d'un cadrage voté par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Ce calendrier (transmis aux administrateurs en PJ) pour l'année 22-23 a été voté

- au comité technique du 23 juin 2022, 5 pour, 0 contre, 5 abstentions
- à la CFVU du 14 mars 2022, adopté à l'unanimité

le Conseil d'administration doit approuver (régularisation) le calendrier 2022-2023

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-022



Objet : Approbation du calendrier universitaire pour l'année 2022/2023.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire n° CFVU-2022-019 du 14 mars 2022 relative au cadrage du calendrier universitaire 2022-2023 ;

Vu l'avis du Comité technique du 23 juin 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Le calendrier universitaire indique les dates de début et de fin de l'année universitaire ainsi que les périodes de vacances sans enseignement ni examen.

Le Conseil d'administration arrête le calendrier universitaire formation proposé par la Commission de la formation et de la vie universitaire, après avis du Comité technique.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le calendrier universitaire 2022/2023 annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.1 Vote : Agrément collectif auprès de l'Agence du service civique, au titre de l'engagement service civique.

6.2 Vote : Bail emphytéotique portant sur les immeubles situés aux 37-39-41 rue Jacob, Paris 6.

6.3 Vote : Autorisation d'occupation du domaine public au profit de Sorbonne Université, pour les besoins de l'Institut Henri Poincaré portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^{ème}.

6.4 Vote : Désignation de Antoine Latreille en tant que suppléant de la présidente de l'Université Paris Saclay au CA de l'EPAPS.

6.5 Vote : Désignation de Pierre Lambert en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable, proposé par la VP Etudiante Elise Dubois.

6.6 Vote : Révision des statuts du Service commun de la documentation (SCD).

6.7 Vote : Révision des statuts de la Faculté de Droit-Économie- Gestion (DEG).

6.8 Vote : IEED SUPERGRID : augmentation de la prise de participation de l'UPSaclay au capital de SUPERGRID SAS.

VI. Points de fonctionnement

6.1 Vote : Agrément collectif auprès de l'Agence du service civique, au titre de l'engagement service civique.

**Demande d'agrément au titre
de l'engagement service
civique**

Le service civique a été mis en place par la loi du 10 mars 2010, relative au Service Civique, décret d'application du 12 mars 2010, relatif à l'application du service civique

Le Service Civique, c'est :

- Un engagement volontaire ;
- Au service de l'intérêt général ;
- Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans ;
- Sans condition de diplôme, d'expérience ou de compétences ;
- Au regard de la motivation et des savoir-être.

Le service civique est une opportunité pour la jeunesse de :

- servir les valeurs de la République ;
- s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général collectif .

Auprès d'un organisme à but non-lucratif ou une personne morale de droit public.

Pour mettre en place le dispositif, l'université sollicite un agrément délivré par l'Agence du Service Civique.

Les missions du Service Civique

Les volontaires en Service Civique interviennent en complément de l'action de vos salariés, agents publics, stagiaires, et/ou bénévoles, sans s'y substituer.

Les missions de Service Civique permettent :

- d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population étudiante,
- de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage les publics concernés,
- ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

Une mission de Service Civique privilégie la relation du jeune avec les autres.

Ni salarié, ni bénévole, ni stagiaire, la relation qui lie le volontaire à la structure d'accueil est une relation de collaboration et non de subordination. Il ne doit pas se substituer à un salarié.

Le statut du volontaire est notifié par un Contrat d'engagement de Service Civique auprès de l'agence du service civique

10 domaines pour exercer une mission de service civique :

- Culture et loisirs ;
- Développement international et action humanitaire ;
- Education pour tous ;
- Environnement ;
- Intervention d'urgence ;
- Mémoire et citoyenneté ;
- Santé ;
- Solidarité ;
- Sport.
- Citoyenneté européenne.

De nombreuses missions sont à pourvoir au sein de l'Université Paris-Saclay sur les thèmes suivants :



Solidarité



Santé



Education
pour tous et toutes



Culture et loisirs



Sport



Environnement



Développement
International

L'université Paris-Saclay créée au 1er janvier 2020 dépose auprès de l'agence du service civique une demande d'agrément collectif. Agrément obtenu le 19 juin 2020 (11 volontaires Université Paris-Saclay et 1 CentraleSupélec).

En 2021-2022, AgroParisTech et l'ENS Paris-Saclay ont rejoint l'agrément collectif de l'Université Paris-Saclay.

En 2023, l'Université Versailles Saint-Quentin, rejoint l'agrément collectif.

L'Institut Villebon Charpak, le laboratoire IPS2 en partenariat avec l'INRAE proposeront des missions.

Trouver sa voie
en s'engageant
aux côtés de l'Université



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

De nombreuses missions sont à pourvoir au sein de l'Université Paris-Saclay sur les thèmes suivants :



Solidarité



Santé



Éducation pour tous et toutes



Culture et loisirs



Sport



Environnement



Développement International

université
PARIS-SACLAY



université
PARIS-SACLAY

Le cadre légal du Service Civique et les choix faits pour l'université

- engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ;
 - 24h à 35h hebdomadaires sur 6 jours maximum ;
 - 2 jours de congés par mois ;
 - Une indemnité mensuelle de 600,94 € (Etablissements membres de l'agrément collectif : 111,35 € - Etat : 489,59 €) ;
 - formations «civique et citoyenne» et «PSC1» obligatoires pour les volontaires, assurées par des organismes agréés par la DRAJES Ile-de-France ;
 - tuteur identifié ;
 - formation des tuteurs par un organisme de formation agréé.
-
- exclusion des candidats mineurs ;
 - mission de 8 mois à Paris-Saclay (octobre/novembre à mai/juin et/ou janvier/février à août/septembre) ;
 - 24h à 28h hebdomadaires sur 6 jours maximum ;
 - 2 jours de congés par mois ;
 - Une indemnité mensuelle de 600,94 € (Etablissements membres de l'agrément collectif : 111,35 € - Etat : 489,59 €) ;
 - formation au contexte universitaire assurée par l'Université Paris-Saclay ;
 - accès au catalogue des formations des personnels pour contribuer à l'élaboration du «projet d'avenir» du volontaire ;
 - accès à la restauration universitaire au tarif «personnel» ;
 - tuteur identifié ;
 - formation des tuteurs par des organismes agréés.
-

Organisation du Service Civique à l'Université

- *Une référente Service Civique* pour l'Université

Mission : gestion des campagnes service civique, interlocutrice des missionnaires et tuteurs-rices, de l'Agence Service Civique, gestion administrative des contrats et des formations pour les missionnaires et tuteurs-rices (DVEEC)

- *Un Comité de Pilotage Service Civique*

Sa composition :

- I. Demachy, VP formation, innovation pédagogique et vie étudiante
- A. Guiochon-Mantel, VP vie universitaire
- N. Herrbach, DGSA missions transverses
- O. Chourrot, DGSA missions
- H. Rivières, L. Mikoulsky, S. Lienhard pour la DVEEC
- D. Arnold pour l'UVSQ
- F. Trouslard pour l'ENS Paris-Saclay
- M. Taupin pour CentraleSupélec
- H. Bluteau pour AgroParisTech

Mission : étudie et valide les missions proposées par les composantes et directions et services de l'Université en conformité avec les critères de l'Agence du Service Civique

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-023



Objet : Approbation de la demande d'agrément au titre de l'engagement du service civique.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L. 762-4 et L. 841-5 et D. 841-2 et suivants ;

Vu le code du service national, notamment ses articles L120-1 et suivants et R120-2 et suivants

VU le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles D372-2 et suivants et D412-98-1 et D412-92-2

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

L'Université Paris-Saclay s'est engagée dans le dispositif du service civique depuis 2020 (vote du CA du 16/01/2020).

L'agrément collectif porté par l'Université Paris-Saclay permet de regrouper les directions, les composantes universitaire et les établissements suivants : ENS Paris-Saclay, Agro Paris-Tech, CentraleSupélec, l'Université Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines, l'Institut Villebon – Georges Charpak.

L'agrément de service civique permet d'autoriser l'Université à accueillir des volontaires dans le cadre du service civique, en tant que personne morale de droit public.

L'université doit solliciter cet agrément, valable 3 ans, pour procéder au recrutement des volontaires.

Le Conseil d'administration a la compétence pour autoriser la Présidente à solliciter cet agrément auprès de l'Agence du Service Civique.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.2 Vote : Bail emphytéotique portant sur les immeubles situés aux 37-39-41 rue Jacob, Paris 6.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-024



Objet : Approbation de la signature d'un bail emphytéotique d'un bien sis au 37 à 41 rue Jacob, Paris 6^{ème}.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la convention d'utilisation de 2015 conclue entre l'Etat propriétaire et les universités de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu le courrier du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France à la Présidente de l'Université Paris-Saclay en date du 12 décembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Les immeubles sis au 37 à 41 rue Jacob, Paris 6^{ème}, appartiennent en indivision aux 11 universités franciliennes dont fait partie l'Université Paris-Saclay. La chancellerie des universités de Paris et d'Ile-de-France assure la gestion de ce bien.

Le 10 mars 2017, le Conseil d'administration de la chancellerie a approuvé par délibération le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier en vue d'y créer des logements dédiés aux étudiants et aux chercheurs.

Le 17 novembre 2022, suite à un appel à manifestation d'intérêt, le Conseil d'administration de la chancellerie a retenu l'offre de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (la RIVP).

Afin de conférer un bail emphytéotique sur ce bien, le Conseil d'administration de l'Université est appelé à en autoriser la signature.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Autorise la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 85 ans portant sur un bien sis au 37 au 41 rue Jacob, Paris 6^{ème}, au profit de la RIVP, moyennant une redevance capitalisée de quatre millions et trois cent mille euros (4 300 000,00 €) hors frais et droits.

Article 2 : Donne pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts entre universités, tout avant-contrat éventuel et le contrat de bail emphytéotique, et de percevoir la redevance revenant à l'indivision des universités de Paris.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.3 **Vote** : Autorisation d'occupation du domaine public au profit de Sorbonne Université, pour les besoins de l'Institut Henri Poincaré portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^{ème}.



VI. Points de fonctionnement

6.4 **Vote** : Désignation de Antoine Latreille en tant que suppléant de la présidente de l'Université Paris Saclay au CA de l'EPAPS.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-026



Objet : Désignation de Monsieur Antoine LATREILLE en tant que suppléant de la Présidente de l'Université Paris-Saclay au Conseil d'administration de l'EPAPS.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 et 33 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La Présidente de l'Université Paris-Saclay siège au Conseil d'administration de l'EPAPS.

Il appartient au Conseil d'administration de désigner un suppléant de la Présidente de l'Université au Conseil d'administration de l'EPAPS.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Désigne Monsieur Antoine LATREILLE en tant que suppléant de la Présidente de l'Université Paris-Saclay au Conseil d'administration de l'EPAPS.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.5 Vote : Désignation de Pierre Lambert en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable, proposé par la VP Etudiante Elise Dubois.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-027



Objet : Désignation de Monsieur Pierre LAMBERT en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable, proposé par la VP Etudiante Elise DUBOIS.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 et 33 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu l'article 46 du règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Le vice-président étudiant (VPE) est assisté d'un chargé de mission issu du conseil d'administration et désigné par ce conseil sur proposition du VPE élu.

La VP étudiante Elise DUBOIS ayant proposé Monsieur Pierre LAMBERT en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable, il appartient au Conseil d'administration de délibérer sur cette désignation.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Désigne Monsieur Pierre LAMBERT en tant que chargé de mission sur les questions de territorialité et de développement soutenable.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.6 Vote : Révision des statuts du Service commun de la documentation (SCD).

(Vote favorable à l'unanimité en conseil de la documentation (11 juillet 2022))

STATUTS

Le Service commun de la documentation (SCD) a été créé, en application de l'art. 1 de la délibération statutaire du conseil d'administration de l'Université Paris-Sud en date du 11 juillet 2011.

Ses statuts ont été ~~adoptés par le conseil documentaire du 17 novembre 2011~~ documentaire du 11 juillet 2022.

TITRE I : MISSIONS

I - 1 Missions du SCD

1° Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;

2° Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université dans les conditions précisées par le conseil d'administration de l'université et organiser la consultation;

Proposition de revision des statuts du SCD

Statuts du SCD/DiBISO : quelles propositions ?

- Statuts inchangés depuis 2015
 - Formules non adaptées à la situation UPSaclay
 - Certaines missions (coordination, science ouverte) non explicites
 - Répartition des membres non adaptée à UPSaclay
 - Dimension mutualisation documentaire UPSaclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay non prise en compte : proposition de création commission Lumen pour assurer le suivi
- Les membres du conseil de la documentation : quelles modifications ?
 - Des membres étaient considérés comme extérieurs (UMA, établissements composantes) : la répartition n'était plus adaptée à l'organisation de l'établissement expérimental et à la mutualisation documentaire notamment avec CentraleSupélec et l'ENS Paris-Saclay
 - Renforcement des membres issus des communautés desservies : étudiante, d'enseignement et de recherche, notamment avec l'ajout de suppléantes et suppléants
 - Redéfinition entre les personnels des organismes documentaires associés et les extérieurs



Quelles propositions ?

- Création d'une commission « Lumen »
 - Dans le cadre de la délégation documentaire menée par CentraleSupélec et l'ENS Paris-Saclay avec l'UPSaclay/DiBISO, besoin d'assurer un suivi de cette délégation
 - Création d'une commission émanation du conseil de la documentation qui se réunit en amont du conseil de la documentation et est représentative du public à desservir sur le quartier de Moulon (Lumen)
 - Suivi et validation des moyens accordés par les établissements composantes
 - Présentation a minima annuelle de la manière dont la politique documentaire et de science ouverte est déclinée pour les publics cibles des établissements composantes
 - La responsabilité de la DiBISO à organiser cette commission



Les étapes de modification des statuts

- Les étapes à suivre
 - Vote en conseil de la documentation (11 juillet 2022, vote à l'unanimité)
 - Présentation en commission des statuts (13 janvier 2023)
 - Présentation pour avis en CAC (23 janvier 2023)
 - Soumission au CA de mars 2023 (vote)



Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-028



Objet : Approbation de la révision des statuts du Service commun de la documentation (SCD).

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu les statuts du Service commun de la documentation ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 et 33 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil documentaire en date du 11 juillet 2022 ;

Vu la délibération de la Commission des statuts en date du 13 janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil académique n° CAC-004 en date du 23 janvier 2023 portant avis favorable à la révision des statuts du Service commun de la documentation ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil de la documentation du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Saclay, a voté une modification de ses statuts conformément à ses prérogatives.

Le Conseil académique ayant rendu son avis, il appartient au Conseil d'administration de l'Université d'approuver la modification des statuts du Service commun de la documentation.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la révision des statuts du Service commun de la documentation telle qu'elle figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.7 Vote : Révision des statuts de la Faculté de Droit-Économie- Gestion (DEG).

(Vote favorable à l'unanimité des suffrages exprimés en conseil d'UFR)

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-029



Objet : Approbation de la révision des statuts de la Faculté de Droit-Economie-Gestion.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu les statuts de la Faculté de Droit-Economie-Gestion ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 et 33 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-046 du 28 juin 2022 portant élection de Madame Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil de la Faculté de Droit-Economie-Gestion en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération de la Commission des statuts en date du 13 janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil académique n° CAC-005 en date du 23 janvier 2023 portant avis favorable à la révision des statuts de la Faculté de Droit-Economie-Gestion ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil de la Faculté de Droit-Economie-Gestion de l'Université Paris-Saclay, a voté une modification de ses statuts conformément à ses prérogatives.

Le Conseil académique ayant rendu son avis, il appartient au Conseil d'administration de l'Université d'approuver la modification des statuts de la Faculté de Droit-Economie-Gestion

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la révision des statuts de la Faculté de Droit-Economie-Gestion telle qu'elle figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

VI. Points de fonctionnement

6.8 Vote : IEED SUPERGRID : augmentation de la prise de participation de l'UPSaclay au capital de SUPERGRID SAS.

Projet SuperGrid

- Label Investissements d'Avenir (PIA)
- AAP 2010 Instituts d'Excellence Energies Décarbonées (IEED)
- **Projet conventionné par l'ANR**
 - Durée : 2013-2024
 - Budget d'aide ANR : ~ 36 M€
- **Domaine** : Réseaux électriques haute et très haute tension

- **Etablissement coordinateur : Institut SuperGrid (IEED)**
prend la forme d'une SAS dénommée « SuperGrid Institute » à compter du 07/01/2014

- **Partenaires:**
 - **Publics:**
CentraleSupélec, Ecole Centrale de Lyon, Institut National Polytechnique Grenoble, INSA Lyon, Université de Lyon I (Claude Bernard), Université Grenoble Alpes, Caisse Des Dépôts et Consignations CDC, Université Paris-Saclay

 - **Privés:** EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT, Alstom Grid SAS, Alstom Hydro France, Alstom Transport SA, Nexans Participations SA, Vettiner SAS

SuperGrid Institute

- **Institut de recherche et d'innovation** regroupant l'expertise d'académiques et d'industriels issus du secteur de la haute tension, de la transmission, de la conversion d'énergie et du courant continu
- **Objectif:** atteindre une efficacité énergétique accrue et une intégration massive des énergies renouvelables dans nos réseaux
- **Moyens de recherche:** laboratoires et plates-formes d'essais et de prestations scientifiques et techniques
- **Collaboration active entre industriels et académiques avec transfert technologique:**
recherche appliquée et innovations industrielles valorisées notamment par des demandes de brevets

Engagements UPSaclay dans SuperGrid

- **Contribution UPSaclay** (initialement UPSud) : apports en moyens humains via Mise à Disposition de Personnel (MAD)
 - **Engagements de la Présidence UPSud du 9/07/2013 (dépôt du dossier à l'ANR):**
 - **Apport financier** initial de 3 000 € (souscription au capital réglée en numéraire)
 - **Moyens humains** convertibles en apports au capital SuperGrid : 0,2 etp/an \Leftrightarrow 19 000 € /an à partir de 2016 (>T0 +36mois)
- ⇒ **engagements validés** par délibération CA n° VII UPSud du 8/07/2013 +avis favorable DRFIP 20/09/2013 +Recteur 03/10/2013
- **Accord de consortium:**
 - signé le 8/04/2016 par l'Université Paris-Sud

Prise de participation au capital de SuperGrid : *MECANISME ET CHIFFRES CLES*

- Mécanisme de conversion de la MAD en prise de participation au capital de SuperGrid Institute SAS :
 - MAD génère une créance calculée chaque année au coût total employeur de la mise à disposition et objet d'une facturation annuelle à Supergrid Institute SAS
 - Conversion de la créance en bons de souscriptions d'actions Supergrid Institute SAS
- Valeur nominale : 1 € / action
- Montant du capital social de SuperGrid Institute SAS:
 - Au 07/01/2014 (constitution de la société) : 54 000 €
 - Au 29/12/2017 (dernière mise à jour des statuts): 47 129 139 €
 - Au 31/12/2020 (dernière mise à jour des statuts): 91 237 803 €

Prise de participation au capital de SuperGrid : *HISTORIQUE* *des participations réalisées*

- Apport financier initial en 2013 :

2 996 € souscrit en capital par UPSud en tant que membre associée à SuperGrid Institute SAS

- Apports en moyens humains déjà valorisés en capital :

- Prestations MAD (348 h.) réalisées 2016-2018 (Pr. Michel Kieffer)
- Factures payées en actions (souscription parts sociales)

⇒ Participation UPSaclay (ex UPSud) de 24 846 € au capital de SuperGrid SAS,

Validée par délibération CA UPSud (IX-2) du 8/07/2019 et autorisation du Recteur 27/11/2019 +DRFIP 21/11/2019

Prise de participation au capital de SuperGrid : *PROPOSITION*

- Augmentation de la prise de participation au capital de SuperGrid Institute SAS au titre de l'activité réalisée de 2019 à 2021 :

- 2019: 14 620 € (pour 180h MAD réalisées)
- 2020: 14 444 € (pour 173h MAD)
- 2021 : 12 365 € (pour 142h. MAD)

⇒ Total de 2019 à 2021 : 41 429 € supplémentaires
(pour 495 h. MAD réalisées)

- **A valider:**
 - par délibération CA (R. 711-10 et suivants du Code de l'Education)
 - puis par DRFIP + Recteur

Prise de participation au capital de SuperGrid : *SUIVI*

Tableau de suivi de la Mise A Disposition (MAD) du chercheur Pr. Michel Kieffer (L2S) et participation correspondante de l'Université Paris-Saclay au capital de SuperGrid Institute SAS

ANNEE	PARTICIPATION de l'UPSaclay au capital de SuperGrid Institute SAS			<i>Durée annuelle MAD (mise à disposition agent M. Kieffer)</i>	DUREE MAD CUMULEE (en heures)	Situation
	<i>Montant annuel €</i>	MONTANT CUMULE (en €)	% DU CAPITAL DE SUPERGRID SAS			
2021	12 365 €	69 271 €	~ 0,0759	142	843	activité réalisée et facturée => créance à convertir en capital
2020	14 444 €	56 906 €	~ 0,0637	173	701	
2019	14 620 €	42 462 €	~ 0,09	180	528	
2018	5 871 €	27 842 €	~ 0,059	76	348	
2017	10 006 €	21 971 €	~ 0,0466	134	272	
2016	8 969 €	11 965 €	~ 22,157	138	138	Capital déjà souscrit (initialement et sur l'activité réalisée et facturée)
Souscription initiale	2 996 €	2 996 €	~ 5,548	0	0	

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 14 mars 2023
Délibération n° CA-2023-030



Objet : Approbation de l'augmentation de la participation de l'Université Paris-Saclay au capital de l'IEED SuperGrid SAS.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-1, L. 711-1, L. 711-8 et L. 711-9 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu l'article R.711-10 et suivants du Code de l'éducation ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu l'extrait de délibérations du Conseil d'administration de l'Université Paris-Sud en date du 8 juillet 2013 approuvant la lettre d'engagement des partenaires dans le projet d'Institut d'Excellence SuperGrid dans le domaine des énergies décarbonées (IEED SuperGrid) ;

Vu l'accord de consortium signé par l'Université Paris-Sud le 8 avril 2016 ;

Vu la délibération n° IX-2 du Conseil d'administration de l'Université Paris-Sud en date du 8 juillet 2019 approuvant le principe de la prise de participation de cette dernière au capital de la société SuperGrid Institute SAS ;

Considérant ce qui suit :

- Que les universités peuvent prendre des participations, participer à des groupements et créer des filiales ;
- Que le projet SuperGrid Institute SAS a pour ambition d'œuvrer dans les énergies renouvelables afin de créer des réseaux multi terminaux de transport et de stockage de l'énergie, sûrs et performants ;
- Que ce projet concernant les énergies décarbonées est soutenu par l'Etat ;
- Que ce projet, impliquant le Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S, UMR 8506, cotutelle de l'Université Paris-Saclay, de Centrale Supélec et du CNRS), tend à la valorisation d'activités de recherche de l'Université Paris-Saclay ;
- Que l'université Paris-Saclay partenaire de l'IEED SuperGrid et membre associée de SuperGrid SAS est effectivement entrée au capital de cette société conformément à la lettre d'engagement de l'Université Paris-Sud en date du 9 juillet 2013 ;
- Que le montant déjà souscrit [tel que validé par la délibération n° IX-2 du CA susvisée et approuvé par le Directeur Général des Finances Publiques et par le Recteur d'Académie de Versailles, chancelier des universités] s'élève à 24 846 €, soit 24 846 parts sociales ayant été initialement attribuées à l'Université Paris-Sud pour la période de 2016 à 2018 incluse ;
- Que la souscription initiale de 2 996 € effectuée en 2013 par l'Université Paris-Sud s'ajoute à ce montant, soit un montant cumulé de 27 842 € des souscriptions au capital réalisées entre 2013 et 2018 incluse ;
- Qu'il est proposé que l'Université Paris-Saclay augmente de 41 429 € sa participation au capital de SuperGrid SAS fixé à ce jour à 91 237 803 €, soit un montant de participation cumulé de 69 271 € ;
- Que le montant déterminé pour la dernière montée au capital de cette société, correspond au coût salarial de la mise à disposition du Pr. Michel Kieffer agent rattaché au L2S, pour la période 2019 à 2021 inclus ;
- Que le règlement de la dette due par SuperGrid SAS au titre de la mise à disposition de l'intéressé en 2019, 2020 et 2021 prend la forme de cette participation au capital ;
- Qu'aux termes des dispositions de l'article R.711-11, la délibération du conseil d'administration autorisant la prise de participation est soumise à l'approbation du recteur de région académique, chancelier des universités, et du directeur régional des finances publiques ;



Après en avoir délibéré,

Article premier: Approuve la signature par l'Université Paris-Saclay d'un bon de souscription de 41 429 € à l'augmentation au capital SuperGrid SAS, ce qui porte sa prise de participation à la somme totale de 69 271 €.

Article 2 : La souscription de ce bon vaut règlement acquitté par SuperGrid SAS des factures 2019, 2020 et 2021 référencées respectivement MAD 2019, MAD 2020 et MAD 2021, émises par l'Université Paris-Saclay au titre de la mise à disposition de Michel Kieffer pour la période 2019 à 2021 incluse.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai pour approbation, accompagnée de toutes les pièces nécessaires, au recteur de la région académique, chancelier des universités et au directeur régional des finances publiques.